



Rapport annuel 2006-2007

Affaires intergouvernementales

La version française de ce rapport annuel se retrouve sur le site Internet
An English version of this Annual Report can be found on the internet at
www.gov.mb.ca/ia

À Son Honneur
L'honorable John Harvard, C.P., O.M.
Lieutenant-gouverneur du Manitoba
Palais législatif, bureau 235
Winnipeg (Manitoba) R3C 0V8

Monsieur le Lieutenant-Gouverneur,

J'ai le privilège de vous présenter, à titre d'information, le rapport annuel du ministère des Affaires intergouvernementales pour l'exercice terminé le 31 mars 2007.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Lieutenant-Gouverneur, l'assurance de ma haute considération.

Le ministre,

Steve Ashton



Monsieur Steve Ashton
Ministre des Affaires intergouvernementales
Palais législatif, bureau 301
Winnipeg (Manitoba) R3C 0V8

Monsieur le Ministre,

Nous avons le plaisir de vous présenter le rapport annuel du ministère des Affaires intergouvernementales pour l'exercice clos le 31 mars 2007.

Nous avons consolidé plusieurs initiatives du ministère au cours de l'exercice en vue d'améliorer la durabilité, la santé et la sécurité des municipalités et collectivités du Manitoba. Nous élargissons le cadre de planification de la protection civile au Manitoba, en insistant particulièrement sur la préparation. La planification de la continuité des activités à l'échelle du gouvernement aidera à garantir la prestation des services publics critiques aux citoyens en cas d'urgence. L'adoption d'un cadre de réaction coordonné en cas de pandémie de grippe ou de grippe aviaire met la province en mesure de faire face aux éventuelles épidémies humaines ou animales. Nous avons amélioré la sécurité des collectivités en ajoutant des postes d'agents de police partout dans la province et en soutenant les programmes de visites de la police dans les écoles à Winnipeg.

Nous étendons à d'autres collectivités urbaines notre fructueux programme Quartiers vivants, tout en poursuivant son expansion à tous les quartiers centraux défavorisés de Winnipeg, amorcée l'an dernier. L'application de la nouvelle *Loi sur l'aménagement du territoire* et du nouveau *Règlement sur les politiques provinciales d'occupation des sols* (Agriculture) permet de mieux coordonner les décisions relatives à la protection de l'eau et à l'occupation des sols. Nous avons accru l'aide offerte pour l'établissement de plans locaux d'occupation des sols et d'élevage, en améliorant le Programme d'aide à l'aménagement communautaire.

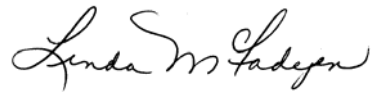
Nous avons appuyé les élections municipales tenues en octobre 2006 sous le régime de la nouvelle *Loi sur les élections municipales et scolaires* en fournissant des documents de soutien exhaustifs aux fonctionnaires électoraux municipaux, aux candidats et aux électeurs. Nous avons aussi offert des ressources et une formation aux nouveaux élus, afin d'améliorer la capacité de gouvernance locale. Deux fusions municipales ont pris effet le 1^{er} janvier 2007. La ville de Killarney et la municipalité rurale de Turtle Mountain ont fusionné pour former la nouvelle municipalité de Killarney-Turtle Mountain et Park North a été annexé à la municipalité rurale de Shell River.

Nous continuons de soutenir généreusement les municipalités du Manitoba. Par l'entremise du Fonds de croissance du Manitoba, nous avons versé un financement accru à toutes les municipalités en 2006 pour les routes, les transports en commun et d'autres infrastructures et services municipaux cruciaux en leur remettant un pourcentage des recettes provinciales croissantes de l'impôt sur le revenu et de la taxe sur le carburant. Ce financement comprenait de nouveaux fonds destinés aux projets municipaux de loisirs et de bibliothèques. Le budget de 2007 apportera encore un financement accru à toutes les municipalités, y compris de nouveaux fonds pour la sécurité publique (lutte contre les incendies, paramédics et services essentiels) et les transports en commun, y compris les services de transport en commun pour handicapés.

C'est avec plaisir que nous continuerons de contribuer à bâtir des collectivités saines, sûres et durables au cours de l'année à venir.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments distingués.

La sous-ministre adjointe
aux Affaires intergouvernementales,



Linda McFadyen



Table des matières

TITRE	PAGE
Préface	1
Organigramme	4
Bureaux régionaux	5
Administration et finances	6
• Traitement du ministre	6
• Cabinet du ministre et bureau du sous-ministre	6
• Bureau de Brandon	7
• Gestion des ressources humaines	7
• Services financiers et administratifs	9
• Commission municipale	10
• Régie des services publics	11
Aménagement du territoire et développement communautaire	13
• Haute direction	13
• Services de planification provinciale	14
• Services de planification communautaire	16
Soutien provincial-municipal	19
• Haute direction	19
• Services d'évaluation	20
• Services consultatifs et financiers aux municipalités	22
• Systèmes d'information	24
Aide financière aux municipalités	27
• Aide financière à la ville de Winnipeg	27
• Aide financière aux autres municipalités	29
• Subventions aux municipalités en remplacement d'impôt	31
• Somme récupérable des Initiatives de développement économique urbain et rural	32
Ententes Canada-Manitoba	33
• Programmes Infrastructures	33
• Entente de partenariat économique	33
• Entente de partenariat de Winnipeg	33
Initiatives stratégiques urbaines	35
• Quartiers vivants	35
• Programmes de quartiers	36
• Développement économique communautaire urbain	37
• Initiatives de développement urbain	38

Commerce et Relations fédérales-provinciales et internationales	39
Organisation des mesures d'urgence	40
Amortissement et autres coûts liés aux immobilisations	43
Renseignements financiers.....	44
• État de rapprochement	44
• Sommaire des dépenses.....	45
• Sommaire des recettes par source	53
• Sommaire des dépenses et des effectifs sur cinq ans, par poste	54
Autres crédits	55
• Dépenses d'urgence	55
Annexes	59
A. Évaluation de la valeur marchande – Totaux provinciaux	60
B. Évaluation scolaire totale (portion fractionnée).....	61
C. Comités et corporations de la Couronne	62
D. Activités et réalisations en matière de développement durable	63
E. Indicateurs de progrès ou de rendement	70

Préface

Introduction

Le ministère des Affaires intergouvernementales a été créé par une réorganisation du gouvernement en septembre 2006. La Division du commerce et des relations fédérales-provinciales et internationales, de même que l'Entente Infrastructures Canada-Manitoba et l'Entente de partenariat économique, ont alors été retranchées de ce qui était le ministère des Affaires intergouvernementales et du Commerce. Au même moment, la Régie des services publics a été transférée au ministère.

Structure du rapport

Ce rapport annuel est organisé conformément à la structure des crédits du ministère des Affaires intergouvernementales qui figure dans le Budget principal des dépenses de la Province du Manitoba pour l'exercice clos le 31 mars 2007. Il reflète donc les crédits votés du ministère approuvés par l'Assemblée législative. Le rapport contient des renseignements sur le rendement financier et les écarts, par poste principal et poste secondaire, relativement aux objectifs et résultats du ministère. Est également inclus un tableau rajusté des dépenses et des effectifs du ministère pour les cinq dernières années.

Rôle et mission

La mission du ministère des Affaires intergouvernementales du Manitoba est d'aider les Manitobains à bâtir des collectivités et des quartiers sains, sûrs, durables et productifs. Le ministère joue un rôle de direction et travaille de concert avec les collectivités urbaines, rurales et du Nord pour les aider à être des lieux de possibilités. Particuliers, administrations locales et organisations communautaires comptent parmi ses clients.

Le ministère établit un cadre législatif, financier et stratégique et une structure de planification qui soutiennent l'établissement d'administrations locales démocratiques, responsables et efficaces sur les plans fonctionnel et financier, qui favorisent le développement durable de nos collectivités et qui permettent une gestion coordonnée et efficace des urgences. Dans ce cadre, il offre des programmes conçus pour répondre aux besoins particuliers de formation, de conseils suivis, d'analyse technique, de promotion et de financement liés à la revitalisation et au développement des collectivités et quartiers, au développement de l'infrastructure, à la gestion de l'utilisation des sols, à la gouvernance locale et aux préparations, interventions et mesures de rétablissement en cas d'urgence.

Ayant un intérêt commun pour la promotion du bien-être des citoyens et des collectivités, le ministère joue un rôle de direction en appuyant les besoins des collectivités et des quartiers, et il catalyse et coordonne les actions requises. Le ministère encourage les relations intergouvernementales et les partenariats stratégiques entre les gouvernements, le secteur privé et les organisations non gouvernementales.

Responsabilités législatives

Le ministère fournit des services et programmes en vertu des lois codifiées du Manitoba qui figurent ci-dessous (conformément aux annexes M et R du décret 418/2006, modifiées par le décret 59/2007).

Loi sur le Partenariat de la région de la capitale

Charte de la Ville de Winnipeg (L.M. 2002, c. 39)

Loi sur les districts d'administration locale

Loi sur les municipalités

Loi sur l'évaluation municipale

Loi sur l'administration municipale

Loi sur la Commission municipale

Loi sur les élections municipales et scolaires

Loi sur le rajustement des dettes municipales

Loi sur les recettes des municipalités (subventions et imposition) (Partie 2)

Loi sur le temps réglementaire

Loi sur l'aménagement du territoire (sauf la Partie X)

Loi sur les offices régionaux de gestion des déchets

Loi sur le dégrèvement de l'impôt foncier des soldats

Loi sur les subventions inconditionnelles

Loi sur les mesures d'urgence

Loi sur les centres téléphoniques de sécurité publique – service d'urgence 911

Loi sur les cimetières

Loi sur les arrangements préalables de services de pompes funèbres

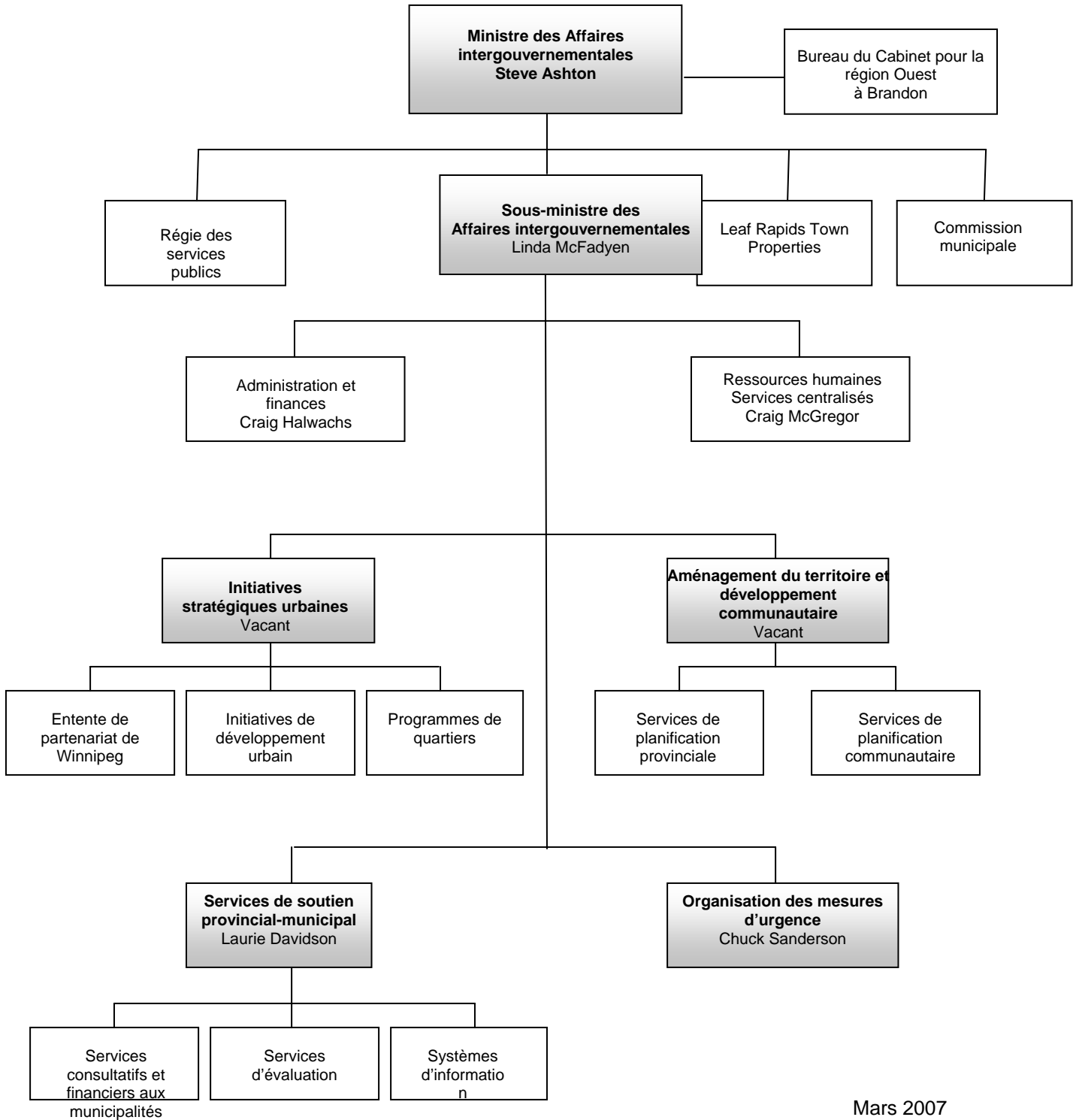
Structure organisationnelle

La structure organisationnelle du ministère est illustrée dans l'organigramme et sur la carte jointe montrant l'offre de services en région. Le ministère est divisé en quatre secteurs fonctionnels :

- La Division de l'aménagement du territoire et du développement communautaire est responsable d'établir et de gérer un cadre législatif et stratégique d'aménagement du territoire efficace qui étaye toutes les décisions provinciales et locales en matière d'occupation des sols. La division est également chargée de fournir des services et des conseils d'aménagement aux collectivités de l'ensemble du Manitoba.
- La Division du soutien provincial-municipal est chargée d'appuyer les 199 municipalités du Manitoba en leur fournissant des services de consultation, une aide financière, des lois habilitantes et un cadre stratégique qui permet aux administrations locales d'agir de façon efficace et rentable.
- La Division des initiatives stratégiques urbaines est responsable de coordonner et de concevoir, de concert avec les collectivités, des politiques publiques et des programmes durables et intégrés pour les milieux urbains, ainsi que de soutenir les efforts de revitalisation du centre-ville et des quartiers désignés des villes de la province, au moyen d'initiatives telles que Quartiers vivants, Renforcement des collectivités, les Initiatives de développement urbain et l'Entente de partenariat de Winnipeg (EPW).
- L'Organisation des mesures d'urgence du Manitoba assure la coordination des préparatifs d'urgence au sein du gouvernement et travaille avec des partenaires du gouvernement fédéral, des administrations municipales et du secteur privé pour bâtir un système de protection civile plus solide et mieux coordonné au Manitoba. L'OMU du Manitoba est active dans tous les aspects des préparatifs d'urgence – atténuation, préparation, intervention et rétablissement – et elle est responsable de l'exécution du Programme d'aide financière aux sinistrés.

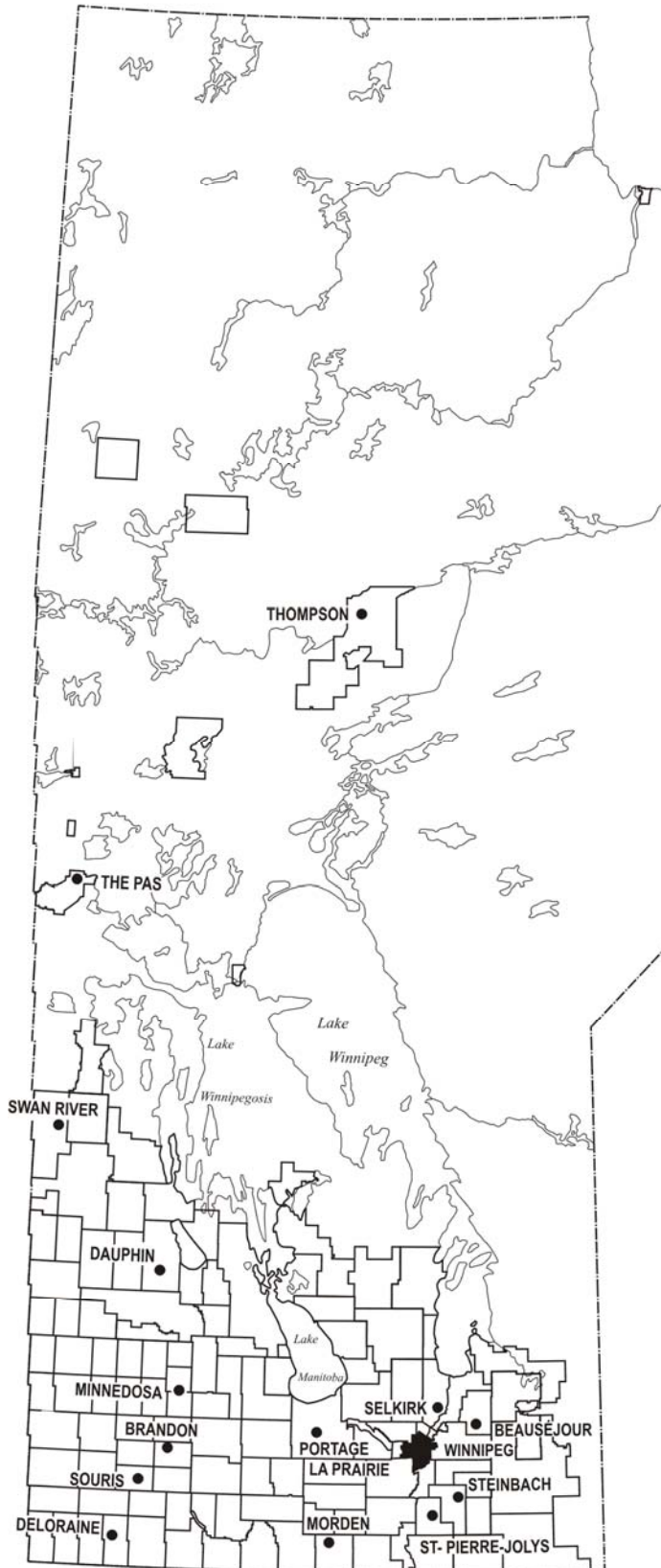
Outre ces fonctions essentielles, plusieurs commissions et comités relèvent du ministère.

MINISTÈRE DES AFFAIRES INTERGOUVERNEMENTALES ORGANIGRAMME



Mars 2007

AFFAIRES INTERGOUVERNEMENTALES MANITOBA BUREAUX RÉGIONAUX



- AFFAIRES INTERGOUVERNEMENTALES
BUREAU DE WINNIPEG**
- Administration et finances
 - Commission municipale
 - Régie des services publics
 - Aménagement du territoire et développement communautaire
 - Soutien provincial-municipal
 - Initiatives stratégiques urbaines
 - Organisation des mesures d'urgence

- AFFAIRES INTERGOUVERNEMENTALES
BUREAUX RÉGIONAUX - SERVICES**
- LÉGENDE**
- ▲ Évaluation
 - ✦ Services de planification communautaire
 - * Organisation des mesures d'urgence
 - ★ Services consultatifs et financiers aux municipalités

BUREAUX RÉGIONAUX - SERVICES

BEAUSÉJOUR		✦	
BRANDON	▲	✦	★
DAUPHIN	▲	✦	
DELORAINÉ		✦	
MINNEDOSA	▲		*
MORDEN	▲	✦	
PORTAGE LA PRAIRIE	▲	✦	
SELKIRK	▲	✦	
SOURIS	▲		
ST-PIERRE-JOLYS			*
STEINBACH		✦	
SWAN RIVER	▲		
THOMPSON	▲	✦	

Administration et finances

La Division conseille le ministre et le personnel chargés du portefeuille, leur fournit un soutien administratif, fait des recommandations sur la gestion des ressources humaines et dirige les services administratifs et financiers. Ces services sont fournis par le cabinet du ministre et le bureau du sous-ministre, le bureau de Brandon et la Direction des services administratifs et financiers et des ressources humaines. La Division englobe également la Commission municipale.

Traitement du ministre

Le ministre assure le leadership pour ce qui est du maintien et de l'enrichissement du partenariat direct que la Province entretient avec les municipalités ainsi qu'avec les organisations qui s'occupent d'aménagement du territoire et de gestion des ressources. Il donne l'orientation nécessaire pour que les buts et objectifs du ministère soient atteints.

1(a) Traitement du ministre

Dépenses par poste secondaire	Dépenses réelles 2006-2007	Dépenses prévues 2006-2007		Écart pos. (nég.)	Note expl.
	\$	ETP	\$		
Total des salaires	30,4	1,00	30,4	0,0	

Cabinet du ministre et bureau du sous-ministre

Le bureau du sous-ministre informe et conseille le ministre et son personnel sur les questions qui les touchent afin d'assurer une communication ouverte et continue entre la Province et ses partenaires municipaux, et entre le ministère et ses groupes variés de clients. Le bureau du sous-ministre continue d'appliquer les décisions stratégiques prises par le ministre et d'orienter les activités menées par les directions du ministère. Il fournit également des services administratifs au cabinet du ministre.

1(b) Cabinet du ministre et bureau du sous-ministre

Dépenses par poste secondaire	Dépenses réelles 2006-2007	Dépenses prévues 2006-2007		Écart pos. (nég.)	Note expl.
	\$	ETP	\$		
Total des salaires	535,1	9,00	529,3	5,8	
Total des autres dépenses	78,9	0,00	80,1	(1,2)	
TOTAL	614,0	9,00	609,4	4,6	

Bureau de Brandon

Ouvert en 1989, le bureau du Cabinet à Brandon donne aux habitants de l'ouest du Manitoba un accès direct et commode au gouvernement. Le bureau, qui a pignon sur rue, fournit des renseignements sur les programmes du gouvernement et dirige les clients vers les personnes-ressources des divers ministères et organismes gouvernementaux.

1(c) Bureau de Brandon

Dépenses par poste secondaire	Dépenses réelles 2006-2007		Dépenses prévues 2006-2007		Écart pos. (nég.)	Note expl.
	\$	ETP	\$			
Total des salaires	139,3	3,00	178,2		(38,9)	
Total des autres dépenses	61,3	0,00	62,2		(0,9)	
TOTAL	200,6	3,00	240,4		(39,8)	

Gestion des ressources humaines

La section des services centralisés de gestion des ressources humaines fait des recommandations à la haute direction sur tous les aspects de la gestion des ressources humaines et veille à ce que les besoins de personnel à long terme et à court terme du ministère soient satisfaits, dans les limites des lois qui régissent la Commission de la fonction publique et des lignes directrices établies par celle-ci. Les divers aspects de son travail sont le recrutement et la sélection, la classification des postes, l'évaluation du rendement, les relations de travail, la planification des ressources humaines, la formation et le perfectionnement du personnel, le counseling et les programmes d'hygiène et de sécurité du travail. Les services de la paie et des avantages sociaux sont assurés par la sous-section des services centralisés de gestion des ressources humaines, de la paie et des avantages sociaux.

Principales activités en 2006-2007

- La section a continué de s'occuper de recrutement, de sélection et de classification, à titre de section centralisée, par délégation de la Commission de la fonction publique. Les activités de recrutement ont permis de pourvoir soixante-dix-sept postes. Par ailleurs, il y a eu 24 nominations dans le cadre des services STEP et une autre en vertu du programme Transition jeunesse. Dix-huit examens de la classification ont été effectués.
- La section a fourni des services de paie et d'avantages sociaux complets à approximativement 300 employés d'Affaires intergouvernementales. La sous-section centralisée de la paie et des avantages sociaux a assuré les services de paie et d'avantages sociaux à 4 363 employés.
- La section a offert conseils et encadrement sur des questions liées à la paie et à l'administration.
- Vingt-quatre employés ont participé à 37 cours de formation variés offerts par la Division du perfectionnement et de la formation de la Commission de la fonction publique. Douze employés ont suivi des cours de développement du leadership et 28 ont reçu de l'aide du ministère pour suivre des cours leur ouvrant de meilleures perspectives de carrière.

- La section a administré et interprété les ententes sur les relations de travail pour en assurer l'application uniforme. Elle a donné des conseils au personnel de supervision et de gestion sur l'application des dispositions contractuelles et sur 21 questions liées aux relations de travail.
- La section a effectué des entrevues d'embauchage et de fin d'emploi pour déterminer les améliorations possibles.
- La section a assuré le fonctionnement et l'entretien du système d'information intégré de gestion des ressources humaines, qui fournit des renseignements sur les dossiers individuels des employés, la paie et les avantages sociaux et qui produit des rapports sur mesure.
- Elle a continué la mise au point d'un système intégré de gestion du rendement fondé sur les principes de gestion des compétences.
- Elle a assuré la gestion et l'orientation générales des initiatives de formation et de perfectionnement des employés.
- Elle a recommandé des stratégies de planification de la relève et de transfert du savoir. Elle a aidé les chefs de service à établir les plans de perfectionnement des employés.
- Elle a élaboré une stratégie de diversité au sein du ministère.
- Elle a produit un plan stratégique en matière de ressources humaines décrivant les priorités, les pratiques et les politiques pour l'ensemble de la section centralisée.
- Elle a tenu des réunions sur l'hygiène et la sécurité au sein du ministère. Elle a choisi le groupe d'intervenants chargés des premiers soins et coordonné leur formation.
- Plusieurs questions d'orientation ont progressé au cours de l'exercice, y compris sur les valeurs et l'éthique, le respect en milieu de travail et les divulgations d'intérêt public.
- La section a amorcé l'élaboration d'un plan de main-d'œuvre pour parer aux principaux risques au maintien de la capacité organisationnelle que pose le nombre élevé de retraites prochaines.

1(d) Services de gestion des ressources humaines

Dépenses par poste secondaire	Dépenses réelles 2006-2007		Dépenses prévues 2006-2007		Écart pos. (nég.)	Note expl.
	\$	ETP	\$			
Total des salaires	156,8	3,00	151,1		5,7	
Total des autres dépenses	28,8	0,00	28,8		0,0	
TOTAL	185,6	3,00	179,9		5,7	

Services administratifs et financiers

Cette section fournit des services de soutien centralisés essentiels au fonctionnement du ministère, y compris les fonctions de contrôle, de comptabilité, d'information financière et de coordination du budget, ainsi que des services administratifs. En vertu de la *Loi sur la gestion des finances*, elle est également chargée de la coordination centrale permettant de veiller à l'intégrité financière des systèmes d'information de gestion. Le personnel doit aussi interpréter les directives et les règlements de Finances Manitoba.

Principales activités en 2006-2007

- La section a géré le compte en fiducie du ministre des Affaires intergouvernementales, enregistrant des encaissements d'environ 7,8 millions de dollars (M\$) et des déboursements d'environ 7,4 M\$.
- Elle a traité des dépenses s'élevant à environ 240,8 M\$ et géré un système de perception et de dépôt des recettes représentant un total de 9,5 M\$.
- Elle a coordonné et regroupé les renseignements financiers nécessaires à la préparation du budget détaillé des dépenses et des recettes, d'un supplément aux prévisions budgétaires, du rapport annuel, des explications des écarts dans les comptes publics et des prévisions trimestrielles des recettes et des dépenses.
- Elle a coordonné l'exploitation et l'entretien d'un parc d'environ 72 véhicules.
- Elle a coordonné les demandes déposées en vertu de la *Loi sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée*. En 2006-2007, 27 demandes ont été présentées à l'agent responsable au sein du ministère.
- Elle a préparé des rapports financiers pour la haute direction du ministère et administré les règlements administratifs sur le dégrèvement de l'impôt foncier des soldats.
- Elle a fourni un soutien continu pour le logiciel SAP au sein du ministère. Elle a offert des conseils techniques et examiné et révisé toutes les politiques et procédures se rattachant aux processus opérationnels rendus nécessaires par SAP.
- Elle a coordonné l'offre des services en français au ministère.
- Elle a coordonné les activités d'approvisionnement du ministère et représenté le ministère au sein de comités pertinents.
- Elle a participé à l'incorporation du développement durable dans les activités du ministère. Un résumé des activités et réalisations du ministère en matière de développement durable est joint à l'annexe D.

1(e) Services administratifs et financiers

Dépenses par poste secondaire	Dépenses réelles 2006-2007		Dépenses prévues 2006-2007		Écart pos. (nég.)	Note expl.
	\$	ETP	\$			
Total des salaires	403,1	8,10	497,0		(93,9)	
Total des autres dépenses	142,8	0,00	181,2		(38,4)	
TOTAL	545,9	8,10	678,2		(132,3)	

Commission municipale

La Commission municipale est un organisme quasi-judiciaire qui entend les requêtes et les appels, rédige des rapports et fait des recommandations sur les questions concernant les administrations locales.

Compte tenu de sa nature quasi-judiciaire, la Commission fonctionne de façon indépendante et n'est rattachée au ministère que pour des raisons administratives. Son rapport annuel est préparé séparément et porte sur l'année civile.

1(f) La Commission municipale

Dépenses par poste secondaire	Dépenses réelles 2006-2007		Dépenses prévues 2006-2007		Écart pos. (nég.)	Note expl.
	\$	ETP	\$			
Total des salaires	580,0	9,00	814,7		(234,7)	
Total des autres dépenses	235,9	0,00	238,0		(2,1)	
TOTAL	815,9	9,00	1 052,7		(236,8)	

Régie des services publics

La Régie des services publics a été transférée du ministère des Finances au ministère des Affaires intergouvernementales au cours de l'exercice 2006-2007.

La Régie est un organisme quasi-judiciaire indépendant qui relève de l'Assemblée législative du Manitoba.

La Régie est responsable de la réglementation des services publics en vertu de la *Loi sur la Régie des services publics*, entre autres :

- Centra Gas Manitoba Inc. – distribution de gaz naturel
- Stittco Utilities Man Ltd. – distribution de propane
- Swan Valley Gas Corporation – distribution de gaz naturel
- Services d'eaux et d'égouts, sauf ceux de la ville de Winnipeg et la Commission des services d'approvisionnement en eau du Manitoba

En vertu de la *Loi sur l'examen des activités des corporations de la Couronne et l'obligation redditionnelle de celles-ci*, la Régie est aussi responsable de la réglementation des tarifs d'Hydro-Manitoba et des taux des primes d'assurance-automobile obligatoire fixées par la Société d'assurance publique du Manitoba.

En plus de réglementer les tarifs des services publics susmentionnés, la Régie, en vertu de la *Loi sur les gazoducs*, doit examiner les activités des sociétés qui y sont liées afin de s'assurer que le gaz naturel et le propane sont distribués aux consommateurs manitobains d'une façon qui ne pose pas de danger.

Plusieurs autres textes législatifs attribuent également à la Régie des responsabilités de réglementation ou d'arbitrage, soit :

- *La Loi sur la distribution du gaz dans la conurbation de Winnipeg*
- *La Loi sur la répartition du gaz*
- *La Loi sur les arrangements préalables de services de pompes funèbres*
- *La Loi sur les cimetières*
- *La Loi sur la Commission des services d'approvisionnement en eau du Manitoba* (appels)
- *La Loi sur la protection des voies publiques* (appels)
- *La Loi sur la protection du consommateur* (taux maximums des prêts sur salaire et d'encaissement des chèques gouvernementaux)
- *La Charte de la ville de Winnipeg* (ententes sur le transport de passagers)
- *La Loi sur les centres téléphoniques de sécurité publique – service d'urgence 911* (appels)

Au cours de l'exercice, le conseil d'administration de la Régie s'est réuni 16 fois; la Régie a tenu 43 journées d'audiences publiques et 2 journées de conférences préalables à des audiences. Elle a rendu 174 ordonnances officielles en 2006-2007 (174 en 2005-2006), soit :

	<u>2006-2007</u>	<u>2005-2006</u>
Services d'eaux et d'égouts	85	71
Services de gaz naturel et de propane	19	23
Appels de courtiers en opérations gazières	0	0
<i>Loi sur la protection des voies publiques</i>	0	1
<i>Loi sur l'Hydro-Manitoba</i>	60	57
Assurance publique du Manitoba	6	15
<i>Loi sur les cimetières</i>	3	6
Débranchement	0	1
Encaissement de chèques gouvernementaux	1	0
TOTAL	<u>174</u>	<u>174</u>
Cimetières	12	11
Columbariums	18	17
Mausolées	5	5
Crématoires	17	16
Cimetières – personnel de vente	107 *	131
TOTAL	<u>159</u>	<u>180</u>

* Comprend 3 transferts

La Régie a renouvelé l'inscription de 11 courtiers en opérations gazières. Elle a reçu plusieurs demandes de renseignements et plaintes du public et eu des discussions avec des courtiers et d'autres membres de l'industrie en vue de répondre aux préoccupations de clients.

La Régie a supervisé la politique et les procédures de coupure et de rétablissement du service de Centra Gas Manitoba Inc., Swan Valley Gas Corporation et Stittco Utilities Man Ltd. Elle a reçu plusieurs demandes de renseignements et plaintes de clients à cet égard et a dû tenir une audience d'appel.

Durant l'exercice 2006-2007, la Régie a reçu 11 demandes d'appel relevant de la *Loi sur la protection des voies publiques*; 7 de ces appels ont été réglés sans audience, 3 sont encore en instance et 1 demandeur n'a pas donné suite à son appel.

1(f) Régie des services publics

Dépenses par poste secondaire	Dépenses réelles 2006-2007		Dépenses prévues 2006-2007		Écart pos. (nég.)	Note expl.
	\$	ETP	\$			
Total des salaires	661,4	6,23	620,9		40,5	
Total des autres dépenses	533,4	0,00	629,2		(95,8)	
TOTAL	1 194,8	6,23	1 250,1		(55,3)	

Aménagement du territoire et développement communautaire

Vue d'ensemble

La Division de l'aménagement du territoire et du développement communautaire est responsable d'établir et de gérer un cadre stratégique et législatif d'aménagement du territoire efficace dans la province, afin de donner un fondement solide à toutes les décisions provinciales et locales dans ce domaine. La Division est également responsable de la prestation directe de services d'aménagement aux collectivités de l'ensemble du Manitoba. Elle fournit ces services par l'intermédiaire de deux directions : la Direction des services de planification provinciale et la Direction des services de planification communautaire.

La Division de l'aménagement du territoire et du développement communautaire contribue au mandat général du ministère en veillant à ce que les collectivités soient bien aménagées et ainsi mieux en mesure d'offrir un cadre de vie sain et d'attirer des emplois et des investissements. En 2006-2007, elle a axé son travail sur le renforcement des fondements de l'aménagement dans la province.

Plusieurs initiatives clés sont décrites plus en détail dans la section consacrée à chaque direction. Mentionnons notamment : la mise en œuvre des dispositions introduites par la nouvelle *Loi sur l'aménagement du territoire*, l'examen et la révision du *Règlement sur les politiques provinciales d'occupation des sols*, l'élaboration continue de l'initiative d'aménagement de la région de la capitale, l'amélioration des pratiques d'aménagement dans la province par la tenue de la Manitoba Planning Conference et l'offre de services d'aménagement professionnels aux collectivités de l'ensemble du Manitoba.

Haute direction

Le bureau du sous-ministre adjoint coordonne la mise en œuvre des programmes au sein de la Division. Ses membres orientent le personnel de la Division en ce qui concerne la prestation des programmes et des services dans les domaines suivants : l'élaboration et l'application de la politique provinciale d'aménagement du territoire, l'aménagement régional, l'aménagement communautaire, l'autorisation des lotissements et la législation provinciale sur l'aménagement du territoire. Le bureau du sous-ministre adjoint informe et conseille le sous-ministre, le ministre et les hauts fonctionnaires dans le domaine de l'aménagement du territoire et des collectivités et ce qui s'y rattache.

2(a) Haute direction

Dépenses par poste secondaire	Dépenses réelles 2006-2007		Dépenses prévues 2006-2007		Écart pos. (nég.)	Note expl.
	\$	ETP	\$			
Total des salaires	119,1	2,00	167,0		(47,9)	
Total des autres dépenses	24,9	0,00	28,4		(3,5)	
TOTAL	144,0	2,00	195,4		(51,4)	

Services de planification provinciale

Les Services de planification provinciale élaborent et administrent le cadre stratégique et législatif provincial qui sert de fondement à un aménagement du territoire efficace au Manitoba. Ils contribuent également à la santé et à la durabilité des collectivités en participant à des projets stratégiques d'aménagement du territoire.

Principales activités en 2006-2007

Les Services de planification provinciale assurent l'examen des règlements relatifs aux plans directeurs, des lotissements et des propositions d'annexion pour le compte de la Province. En 2006-2007, les principales activités de cette direction ont été les suivantes :

- *Examen de règlements relatifs aux plans directeurs et modifications connexes* : Les Services de planification provinciale ont coordonné l'examen de 118 nouveaux règlements relatifs à des plans directeurs et modifications de règlements existants, en consultation avec d'autres ministères et organismes. La Direction a fait des recommandations au ministre sur la conformité de ces règlements au *Règlement sur les politiques provinciales d'occupation des sols* et autres règlements provinciaux.
- *Examen de demandes de lotissement* : Les Services de planification provinciale sont responsables de l'évaluation et de l'examen des demandes de lotissement au sujet desquelles des problèmes ou des préoccupations ont été mis en évidence pendant le processus d'examen local ou provincial. Quelque 37 demandes de lotissement ont été déférées aux Services de planification provinciale en vue d'une analyse et d'une recommandation (pour l'approbation ou le rejet). Les Services s'efforcent de régler les différends entre le requérant et les organismes et parties concernés.
- *Représentation des intérêts provinciaux en matière d'aménagement du territoire aux audiences* : En vertu de la *Loi sur l'aménagement du territoire*, les Services de planification provinciale sont autorisés à comparaître et à présenter des observations aux audiences tenues sur les règlements relatifs aux plans directeurs, aux règlements de zonage et aux lotissements. En 2006-2007, ils ont représenté les intérêts provinciaux à 11 audiences, qui ont porté sur 6 plans directeurs et 5 lotissements.
- *Examen de limites municipales* : Propositions d'annexion, de fusion et d'expansion – Les Services de planification provinciale ont coordonné l'examen interministériel de deux propositions déposées par des municipalités en vertu de la *Loi sur les municipalités*. La Direction a consulté d'autres ministères et, lorsque cela a été possible, résolu partiellement ou complètement les questions en suspens avec les municipalités concernées. Elle a préparé des rapports à l'intention de la Commission municipale et, après l'approbation de chaque proposition, élaboré l'ébauche du règlement correspondant sur les limites municipales.
- *Commission interministérielle d'aménagement du territoire* : La Division de l'aménagement du territoire et du développement communautaire s'est acquittée de son mandat relatif à la consultation et coordination interministérielles et interorganismes de toutes les propositions liées à l'aménagement local telles que plans directeurs, règlements de zonage et demandes de lotissement.
- *Entente sur la qualité de l'eau du lac Shoal* : La Direction des services de planification provinciale supervise l'Entente sur la qualité de l'eau du lac Shoal au nom de la Province. L'Entente du lac Shoal a été signée par le Manitoba, la ville de Winnipeg et la Première Nation n° 40 du lac Shoal en juin 1989. Elle est entrée en vigueur le 18 septembre 1990 lors de la signature d'une entente quinquennale parallèle entre la Première Nation n° 40 du lac Shoal et le Canada. L'Entente du lac Shoal est d'une durée de 60 ans. Ses principaux objectifs sont de protéger et de maintenir la qualité de l'eau potable de Winnipeg et de doter la Première Nation n° 40 du lac Shoal d'une assise économique.

L'entente de 1989 a donné lieu à l'établissement d'un fonds en fiducie de 6 000 000 \$ (3 000 000 \$ de la ville et autant de la Province) en contrepartie de la réglementation par la Première Nation de certaines activités sur la réserve pendant une période de 60 ans. Le fonds en fiducie est administré par une compagnie de fiducie pour le compte des trois parties. La Première Nation touchera les revenus annuels

du fonds pendant 60 ans, jusqu'à l'expiration de l'entente, à condition qu'elle s'acquitte de ses obligations en vertu de cette dernière.

Depuis l'entrée en vigueur de l'entente en septembre 1990, tous les revenus du fonds en fiducie ont été versés à la Première Nation, soit au total 8 268 600 \$ au 31 décembre 2006.

- *Nouveau règlement sur les districts d'aménagement du territoire* : Le **Règlement 249/2006 sur les districts d'aménagement du territoire**, pris en application de la *Loi sur l'aménagement du territoire*, est entré en vigueur le 1^{er} janvier 2007. Le règlement établit tous les districts d'aménagement du territoire visés par la Loi. Il confirme le nom et les limites de chacun et permet la modification subséquente du nom ou des limites par règlement ministériel en cas de demande à cet effet.
- *Nouveau règlement sur les lotissements* : Le **Règlement 137/2006 sur les lotissements**, pris en application de la *Loi sur l'aménagement du territoire*, est entré en vigueur le 29 juin 2006. Le nouveau règlement modifie les procédures, les normes et les critères d'évaluation des demandes d'autorisation de lotissement de façon à refléter la nouvelle *Loi sur l'aménagement du territoire*. Un changement digne de mention est que le règlement permet aux districts d'aménagement du territoire qui sont autorisés à approuver des lotissements à fixer des frais égaux ou supérieurs à ceux demandés par la Province.

Faits saillants en 2006-2007

Les Services de planification provinciale ont coordonné plusieurs initiatives stratégiques importantes destinées à renforcer le cadre d'aménagement du territoire au Manitoba et dans la région de la capitale.

- *Examen de politiques relatives à l'aménagement du territoire* : La Direction a poursuivi l'examen du *Règlement 184/94 sur les politiques provinciales d'occupation des sols*. Ces politiques établissent un cadre qui favorise la prise de décisions intégrées et durables dans ce domaine au Manitoba. On a terminé la consultation interministérielle et formulé des propositions de modifications et d'ajouts. La Direction et les ministères concernés rédigent maintenant une ébauche des politiques en vue d'autres discussions internes avec les ministères provinciaux avant de procéder à la consultation du grand public.
- *Région de la capitale* : Le ministère a versé un soutien financier et il met des membres de son personnel à la disposition des maires et préfets de la région de la capitale pour appuyer l'acquisition et la mise au point d'un outil d'aménagement urbain assisté par ordinateur appelé MetroQuest, qui facilitera la consultation des parties intéressées ainsi que la conception et l'évaluation de divers scénarios d'aménagement régional. Le ministère et les maires et préfets de la région de la capitale contribuent chacun pour 37 500 \$ à ce projet. Une demande de financement de 75 000 \$ présentée au Fonds municipal vert de la Fédération canadienne des municipalités a été approuvée et l'entente avec les fournisseurs de MetroQuest pour le logiciel et les services de consultation a été signée et est en voie d'exécution. La plupart des données requises pour créer les scénarios ont été saisies et vérifiées.
- *Ville de Winnipeg (dispositions concernant l'aménagement)* : Les Services de planification provinciale ont aidé la ville de Winnipeg relativement à trois questions d'aménagement et de mise en valeur, soit :
 - La Direction a participé au comité directeur formé pour établir les lignes directrices qui s'appliqueront aux plans de quartiers sur les terres détenues par la Province dans Waverley West.
 - La Direction a étudié et commenté une proposition de plan présentée par la ville pour les terres importantes sur le plan écologique.
 - La Direction a examiné la modification au règlement sur Plan Winnipeg destinée à éliminer le prolongement de l'avenue Concordia parce qu'elle n'est plus nécessaire comme grande artère.
- *Conférence 2007 sur l'aménagement au Manitoba* : En 2006-2007, la Division de l'aménagement du territoire et du développement communautaire a animé la 2007 Manitoba Planning Conference, tenue les 16 et 17 mars à Morden et Winkler (Manitoba). La conférence a été organisée par les districts d'aménagement MSTW, Nor-Mac et Big Grass en partenariat avec d'autres organisations, entre autres l'Association des municipalités du Manitoba, la Manitoba Building Officials Association, le Manitoba

Professional Planners Institute, le département d'urbanisme de l'Université du Manitoba et le district de conservation de Pembina Valley.

2(b) Services de planification provinciale

Dépenses par poste secondaire	Dépenses réelles 2006-2007		Dépenses prévues 2006-2007		Écart pos. (nég.)	Note expl.
	\$	ETP	\$			
Total des salaires	375,5	5,00	412,0		(36,5)	
Total des autres dépenses	183,9	0,00	199,6		(15,7)	
Moins : Somme récupérable des Initiatives de développement économique rural et urbain	(114,6)	0,00	(179,2)		64,6	
TOTAL	444,8	5,00	432,4		12,4	

Services de planification communautaire

La Direction des services de planification communautaire soutient le développement de collectivités saines et durables en offrant des services d'aménagement et de développement communautaire en région. À partir de neuf bureaux régionaux répartis dans toute la province et aidée par le bureau de Winnipeg, la Direction fournit des services d'aménagement professionnels et techniques aux autorités locales chargées de l'aménagement, aux collectivités du Nord et au public. Elle s'acquitte par ailleurs des responsabilités qui sont déléguées à son personnel par la *Loi sur l'aménagement du territoire* et la *Loi sur les municipalités*.

Principales activités en 2006-2007

- Le personnel a fourni des services professionnels et techniques aux municipalités et aux districts d'aménagement pour la préparation et la modification de règlements relatifs aux plans directeurs et au zonage. En 2006-2007, il a contribué à la préparation et à l'adoption de 207 plans directeurs et règlements de zonage. Ces règlements assurent le contrôle local de l'usage et de la mise en valeur des terres.
- Le personnel a aussi coordonné les commentaires d'autres ministères visés de près en assurant la circulation et l'examen des propositions d'aménagement et de mise en valeur.
- La Direction a continué de travailler en partenariat avec le ministère des Affaires autochtones et du Nord afin d'offrir des services de planification stratégique et d'aménagement du territoire aux collectivités du Nord qui ne sont pas constituées en corporations. En 2006-2007, elle a entrepris de grands projets d'aménagement dans cinq collectivités du Nord. Elle a conclu une entente avec le ministère des Affaires autochtones et du Nord pour le partage des coûts de préparation des plans directeurs de trois collectivités du Nord.
- La Direction a fourni des conseils et de l'aide à d'autres ministères et organismes provinciaux pour diverses questions d'utilisation et de mise en valeur des terres. En 2006-2007, son personnel a étudié 183 propositions relatives à l'aliénation ou la mise en valeur de terres domaniales, et transmis des commentaires à cet égard à Conservation Manitoba.

- Le personnel a traité 810 nouvelles demandes de lotissement en vertu des pouvoirs délégués par la *Loi sur l'aménagement du territoire*. Il a également examiné 112 demandes de lotissement présentées à la Commission du district d'aménagement de la région de Brandon, la Commission du district d'aménagement de la région de Selkirk et la Commission du district d'aménagement de Lac-du-Bonnet.
- En 2006-2007, 40 règlements visant la fermeture de routes et de réserves publiques ont été examinés et approuvés au nom du ministre. Le pouvoir décisionnel relatif aux règlements de cette nature a été délégué aux cadres supérieurs chargés de l'aménagement régional.
- Le personnel régional a participé à l'examen de propositions de grands projets d'élevage par l'intermédiaire de comités d'examen technique, conformément à la *Loi sur l'aménagement du territoire*. En 2006-2007, il a contribué à 18 nouveaux rapports d'examen technique préparés en vue de leur analyse par les conseils municipaux.
- Le personnel de la Direction a fourni des services consultatifs aux districts d'aménagement et aux municipalités sur des questions d'occupation des sols liées à des projets d'élevage, dans le cadre du Programme de gestion du bétail du Manitoba. L'objet de ce programme est de veiller à ce que l'expansion du secteur de l'élevage soit durable, tant pour protéger l'environnement que pour optimiser ses avantages socioéconomiques pour les collectivités du Manitoba et pour la province en général.
- Le personnel a soutenu la Direction des services de planification provinciale dans l'examen de la loi du Manitoba sur l'aménagement du territoire, des politiques provinciales d'occupation des sols et de l'initiative concernant la région de la capitale.

Faits saillants en 2006-2007

- En 2006-2007, la Direction a appuyé l'élargissement d'un nouveau district d'aménagement, ce qui porte le total à 44 districts d'aménagement englobant 144 municipalités membres. Les districts d'aménagement jouent un rôle essentiel dans le règlement efficace des problèmes d'aménagement du territoire et de développement communautaire.
- Le personnel a continué d'aider les collectivités à renforcer leur capacité de régler les questions de développement et d'aménagement du territoire en proposant des activités d'apprentissage et de formation aux responsables municipaux, tant élus que nommés. En 2006-2007, la Direction a aidé à organiser la Conférence de 2007 sur l'aménagement au Manitoba, qui s'est tenue à Morden et Winkler. La conférence a donné à plus de 300 responsables élus et nommés qui ont un rôle à jouer dans l'aménagement une occasion d'apprendre et d'échanger de l'information.
- La Direction continue de rédiger des ouvrages de référence sur l'aménagement. En 2006-2007, le personnel a terminé un guide de la *Loi sur l'aménagement du territoire* à l'intention des municipalités et districts d'aménagement, et un modèle de paramètres pour la rédaction d'une politique sur les exploitations d'élevage.
- Par l'intermédiaire du Programme d'aide à l'aménagement communautaire, la Direction a versé un total de 66 794 \$ à 9 districts d'aménagement et municipalités en 2006-2007 pour les aider à préparer ou mettre à jour les règlements locaux relatifs à l'aménagement.
- En 2006-2007, la Direction a été autorisée à élargir le Programme d'aide à l'aménagement communautaire spécialement pour soutenir la préparation de politiques sur les exploitations d'élevage. Le Programme versera maintenant jusqu'à 10 000 \$ par municipalité rurale pour les aider à compiler des renseignements détaillés sur l'utilisation des terres au moyen de plans cadastraux numérisés, et 5 000 \$ pour favoriser une participation efficace du public au processus d'aménagement, en plus de 3 000 \$ par règlement préparé.

Résumé des nouveaux projets d'aménagement par bureau régional (2006-2007)¹

Bureau régional	Plans directeurs et modifications	Règlements de zonage et modifications	Autres règlements	Lotissements	Examens techniques de projets d'élevage	Examens liés aux terres domaniales
Beausejour	2	16	9	66	0	37
Brandon	2	29	8	94	3	5
Dauphin	2	19	4	89	0	49
Deloraine	1	10	3	26	5	2
Morden	6	31	2	145	1	0
Portage	2	16	9	87	2	4
Selkirk	8	33	7	125	1	10
Steinbach	5	18	6	173	6	0
Thompson	2	5	0	5	0	76
TOTAUX	30	177	48	810	18	183

¹ Les chiffres n'indiquent que les nouveaux projets commencés en 2006-2007 et ne comprennent pas le travail continu sur des projets commencés les années précédentes.

2(c) Services de planification communautaire

Dépenses par poste secondaire	Dépenses réelles 2006-2007		Dépenses prévues 2006-2007		Écart pos. (nég.)	Note expl.
	\$	ETP	\$			
Total des salaires	2 765,6	45,00	2 867,6		(102,0)	
Total des autres dépenses	817,0	0,00	1 055,0		(238,0)	
Moins : Somme récupérable des Initiatives de développement économique rural	(342,6)	0,00	(579,0)		236,4	
TOTAL	3 240,0	45,00	3 343,6		(103,6)	

Soutien provincial-municipal

Vue d'ensemble

La Division du soutien provincial-municipal contribue au mandat global du ministère en renforçant les capacités des administrations municipales de façon que celles-ci soient efficaces et responsables et qu'elles puissent assurer leur viabilité future.

La Division est chargée d'établir et de gérer un cadre stratégique et législatif pertinent et habilitant. Elle doit aussi fournir aux 199 municipalités du Manitoba les services et programmes essentiels de la Province en matière de gestion publique, de consultation et de finances. Elle est également chargée des politiques sur l'évaluation foncière et l'impôt foncier. Elle fournit des services d'évaluation, notamment la production d'avis d'évaluation et de relevés d'impôts, à toutes les municipalités sauf la ville de Winnipeg. En outre, elle assure un soutien technologique aux autres divisions du ministère. Ces services sont fournis par l'entremise de trois directions : la Direction des services d'évaluation, la Direction des services consultatifs et financiers aux municipalités et la Direction des systèmes d'information.

De plus, la Division assure souvent la liaison entre les autres ministères et les municipalités.

Faits saillants en 2006-2007

- La Division a soutenu les élections municipales tenues en octobre 2006 sous le régime de la nouvelle *Loi sur les élections municipales et scolaires*. Elle a préparé des documents de soutien exhaustifs qui ont été distribués aux fonctionnaires électoraux municipaux, aux candidats et aux électeurs. Elle a aussi offert des ressources et une formation aux conseillers nouvellement élus, afin de renforcer la capacité de gouvernance des administrations locales.
- La Division a mis en vigueur deux fusions municipales le 1^{er} janvier 2007. La ville de Killarney et la municipalité rurale de Turtle Mountain ont fusionné pour former la nouvelle municipalité de Killarney-Turtle Mountain. La municipalité rurale de Shell River a annexé Park North.
- La Division a versé de nouveaux fonds à des projets municipaux relatifs aux services de loisirs et de bibliothèques par l'intermédiaire du Fonds de croissance du Manitoba.

Haute direction

Le bureau du sous-ministre adjoint coordonne la mise en œuvre des programmes au sein de la Division. Ses membres orientent le personnel de la Division en ce qui concerne la prestation des programmes et services à l'intention des administrations locales dans les domaines suivants : éducation et formation, consultation, finances, évaluation foncière et traitement des données. La mission du bureau du sous-ministre adjoint est aussi d'informer et de conseiller le sous-ministre, le ministre et les hauts fonctionnaires sur les questions qui touchent les administrations locales.

3(a) Haute direction

Dépenses par poste secondaire	Dépenses réelles 2006-2007		Dépenses prévues 2006-2007		Écart pos. (nég.)	Note expl.
	\$	ETP	\$			
Total des salaires	161,2	2,00	161,9		(0,7)	
Total des autres dépenses	27,6	0,00	28,9		(1,3)	
TOTAL	188,8	2,00	190,8		(2,0)	

Services d'évaluation

La Direction fournit des services d'évaluation foncière relatifs à 401 712 inscriptions aux rôles, d'une valeur marchande totale de 34,6 milliards de dollars, aux parties suivantes :

- 198 municipalités du Manitoba (Winnipeg assure ses propres services d'évaluation);
- le ministère des Affaires autochtones et du Nord du Manitoba, pour les 61 régions sous sa tutelle;
- le ministère de l'Éducation, de la Citoyenneté et de la Jeunesse du Manitoba;
- 36 divisions et districts scolaires du Manitoba.

Les services d'évaluation comprennent la détermination de la valeur, de la classification et de l'assujettissement à l'impôt des biens suivants :

- les « biens réels » (terres et bâtiments) dans les 198 municipalités;
- les « biens personnels » (équipement) utilisés pour les réseaux de distribution du gaz et pour la production de pétrole et de gaz dans toutes les municipalités, et d'autres biens personnels dans les 133 municipalités qui prélèvent un impôt sur les biens personnels;
- « l'évaluation commerciale » dans les 37 municipalités qui prélèvent une taxe professionnelle.

Principales activités en 2006-2007

- La Direction a mis à jour les rôles de réévaluation de 2007 afin de refléter les constructions, les changements de propriétaire et d'adresse du propriétaire, les modifications à la description officielle, les lotissements et les agrandissements de bâtiments. Elle a envoyé 46 821 avis aux propriétaires concernés et fourni les rôles préliminaires et définitifs aux municipalités. Plus de 122 715 changements ont été enregistrés dans les rôles de 2007.
- Elle a répondu aux 739 appels interjetés devant les comités de révision en 2006 et aux 16 appels interjetés par la suite devant la Commission municipale.
- La Direction a communiqué aux municipalités l'information requise pour les « impôts complémentaires », c'est-à-dire les avis d'imposition pour les nouvelles constructions qui n'étaient pas inscrites au rôle d'évaluation définitif remis l'année précédente, permettant ainsi aux municipalités de percevoir toutes les recettes fiscales qui leur reviennent.

- La Direction effectue régulièrement des examens de propriétés, pour que le registre des biens soit à jour. Environ 84 000 propriétés ont fait l'objet d'un examen.

La Direction fait également des recherches sur des questions liées à l'évaluation foncière, élabore des politiques et procédures pour les bureaux de district, assure la liaison avec les évaluateurs des municipalités et aide les entreprises, d'autres organisations et les ministères provinciaux et fédéraux pour ce qui a trait à l'évaluation. Elle conseille également le gouvernement sur les questions législatives et stratégiques liées à l'évaluation foncière.

Voir l'annexe A pour en savoir plus long sur l'évaluation de la valeur marchande et l'annexe B pour s'informer sur l'évaluation scolaire totale.

La Direction fonctionne selon le principe de la récupération des coûts. Elle recouvre 25 % de son budget total d'Éducation, Citoyenneté et Jeunesse; 75 % est payé par les municipalités.

Clients

- Les *municipalités* utilisent les évaluations pour déterminer le niveau d'imposition municipale nécessaire pour assurer la prestation des services locaux.
- *Éducation, Citoyenneté et Jeunesse Manitoba* (taxe d'aide à l'éducation) et les 36 divisions et districts scolaires de la province (taxe spéciale) utilisent les évaluations pour obtenir les recettes fiscales nécessaires pour financer les programmes scolaires.
- *Tous les ministères* responsables de terres domaniales utilisent les évaluations comme fondement des subventions qui sont versées aux municipalités en remplacement de l'impôt.
- *Les propriétaires fonciers, les évaluateurs indépendants, les établissements de crédit et le public* utilisent également les données d'évaluation à des fins diverses.

Faits saillants en 2006-2007

- *Harmonisation des pratiques de la Direction de l'évaluation et du Service de l'évaluation foncière de la ville de Winnipeg* : L'évaluateur municipal de la Province et l'évaluateur de la ville de Winnipeg ont poursuivi leur examen systématique des politiques et procédures d'évaluation, afin d'harmoniser les démarches partout où cela est possible et ainsi renforcer l'uniformité et l'équité des évaluations à l'échelle de la province.

3(b) Services d'évaluation

Dépenses par poste secondaire	Dépenses réelles 2006-2007		Dépenses prévues 2006-2007		Écart pos. (nég.)	Note expl.
	\$	ETP	\$			
Total des salaires	6 880,3	124,50	6 995,8		(115,5)	
Total des autres dépenses	1 501,7	0,00	1 621,8		(120,1)	
Moins : Somme récupérable d'Éducation, Citoyenneté et Jeunesse	(2 154,4)	0,00	(2 154,4)		0,0	
TOTAL	6 227,6	124,50	6 463,2		(235,6)	

Services consultatifs et financiers aux municipalités (SCFM)

La Direction des SCFM soutient l'établissement et la préservation d'administrations municipales vigoureuses capables de réagir efficacement devant l'évolution des circonstances et de poser les fondements de municipalités saines et viables.

L'appui fourni à chaque municipalité varie grandement selon la capacité et la taille de la municipalité et son administration. Winnipeg étant un grand centre urbain, la ville fonctionne selon un cadre législatif et financier différent et ne nécessite généralement pas de services consultatifs.

Principales activités en 2006-2007

- La Direction a établi un cadre législatif et stratégique pertinent et habilitant.
- Elle a fourni des conseils et des services consultatifs conçus pour renforcer les capacités dans les domaines de l'administration, de la gouvernance et des finances.
- Elle a veillé à ce que les municipalités respectent les dispositions législatives sur l'établissement des budgets, la comptabilité, la présentation de rapports et l'emprunt de capitaux, et à ce qu'elles fassent preuve de diligence raisonnable relativement à ces emprunts.
- Elle a versé l'aide financière annuelle à l'appui des priorités des municipalités en matière de fonctionnement et d'immobilisations.
- Elle a assuré l'administration des fonds de la taxe fédérale sur l'essence et des fonds fédéraux pour les transports en commun qui sont versés aux municipalités.

Faits saillants en 2006-2007

- La Direction a soutenu les élections municipales tenues en octobre 2006 sous le régime de la nouvelle *Loi sur les élections municipales et scolaires* en préparant et distribuant des documents de soutien pour les élections aux fonctionnaires électoraux municipaux, aux candidats et aux électeurs. Mentionnons notamment un manuel à l'intention des fonctionnaires électoraux, l'offre de séances de formation pour les fonctionnaires électoraux dans onze régions de la province et la préparation d'un guide pour les candidats aux élections municipales.
- Les partenariats fructueux formés avec l'Association des municipalités du Manitoba (AMM) et la Manitoba Municipal Administrators Association (MMAA) en vue de projets précis ont visé principalement le renforcement des capacités dans le domaine de l'administration et de la gouvernance locale en 2006-2007.
 - Un ouvrage de référence pour les conseillers nouvellement élus a été rédigé en collaboration avec l'Association des municipalités du Manitoba (AMM) et remis aux fonctionnaires élus lors d'une série de séances de formation tenues partout dans la province en janvier et février 2007.
 - Un guide sur l'embauche d'un nouveau directeur général a été produit grâce à un partenariat avec l'AMM et la MMAA.
 - D'importants exposés ont été faits aux conseillers élus et aux administrateurs municipaux en 2006-2007 pour les renseigner sur divers sujets visés par la *Loi sur les municipalités*, notamment : « Tools for Your Tenure – Leadership Builds Municipalities » [Des outils pour votre mandat – Le leadership construit une municipalité], « Recruitment and Retention of a CAO » [Comment recruter et conserver un directeur général], « Recipe for Success » [La recette du succès].
- La Direction a fourni une aide d'ordre stratégique, technique et autre aux projets de restructuration d'initiative locale. Ces services ont soutenu deux fusions entrées en vigueur le 1^{er} janvier 2007 :

- la fusion de l'ancienne municipalité rurale de Turtle Mountain et de la ville de Killarney pour former la nouvelle municipalité rurale de Killarney-Turtle Mountain;
 - l'annexion de Park North par la municipalité rurale de Shell River.
- La Direction a poursuivi la révision et la production du livret *Statistical Information for Municipalities*, qui présente les principales statistiques générales et financières sur les 199 municipalités du Manitoba.
 - La Direction a pris les mesures de diligence raisonnable requises pour les emprunts de capitaux contractés par les municipalités afin d'aider celles-ci à financer leurs projets d'investissement. En 2006, les municipalités manitobaines ont contracté des emprunts de capitaux totalisant 37,7 M\$, soit 28 % de moins que les 52,2 M\$ empruntés en 2005. Le nombre de demandes d'emprunt a aussi baissé, passant de 85 en 2005 à 60 en 2006.
 - La Direction a continué d'appuyer la mise en œuvre des recommandations du Conseil sur la comptabilité dans le secteur public (CCSP), visée pour l'exercice municipal 2009, relativement à la comptabilité municipale et la production de rapports financiers. À cet égard en 2006-2007 elle a plus particulièrement :
 - formé un partenariat avec l'AMM afin d'embaucher un consultant chargé de préparer un plan de mise en œuvre détaillé, en vue de respecter la date de mise en œuvre cible;
 - embauché un gestionnaire de projet chargé de travailler avec les parties intéressées afin que les échéances et livrables du projet soient respectés.
 - La Direction a fourni un soutien financier complet à toutes les municipalités du Manitoba. Toutes les municipalités reçoivent une part des recettes fiscales croissantes de la province par l'entremise du Fonds de croissance du Manitoba, un programme unique de partage des recettes de l'impôt sur le revenu et de la taxe sur le carburant mis en place par le Manitoba. En 2006-2007, les municipalités, y compris la ville de Winnipeg, ont reçu plus de 131 M\$ du Fonds de croissance du Manitoba pour les routes, les transports en commun et les autres priorités municipales en matière d'infrastructure et de services.
 - La Province a un arrangement de soutien financier différent avec Winnipeg qu'avec les autres municipalités, étant donné les différents besoins, situations démographiques et économies de ces municipalités. La ville de Winnipeg a reçu un financement provincial de plus de 120 M\$ d'Affaires intergouvernementales Manitoba en 2006-2007, y compris 86,1 M\$ du Fonds de croissance du Manitoba et 34 M\$ en autres subventions régulières de fonctionnement et d'équipement pour les projets et initiatives prioritaires. D'autres ministères provinciaux ont également apporté à la ville un soutien lié aux programmes.
 - Le financement de soutien versé à Winnipeg par la province a augmenté de 7 % dans l'ensemble en 2006, ce qui comprend une hausse de 15 % des fonds accordés pour la réfection de routes et les transports en commun dans la ville de Winnipeg. La Province a aussi accru à 10 % la part des recettes des casinos versées à la ville en 2006, donnant à Winnipeg le financement additionnel nécessaire pour se doter de 23 nouveaux agents de police. Est aussi digne de mention à ce chapitre une nouvelle subvention de soutien à l'évaluation foncière de 3 M\$, destinée à aider la ville à payer le coût des services d'évaluation foncière.
 - La Province a versé plus de 55 M\$ en financement aux municipalités situées en dehors de la ville de Winnipeg par l'entremise de programmes de subventions inconditionnelles et conditionnelles, y compris 45,5 M\$ du Fonds de croissance du Manitoba. Par l'entremise du fonds pour les services municipaux de loisirs et de bibliothèque, de nouveaux fonds ont été engagés pour les installations de loisirs et les bibliothèques partout au Manitoba.

Un soutien additionnel pour les immobilisations a été versé à des projets précis par l'entremise d'autres programmes dont le Programme Infrastructures Canada-Manitoba et la Commission des services d'approvisionnement en eau du Manitoba, ainsi que dans le cadre de l'aide accordée aux districts de conservation.

- La Direction a assuré le versement de fonds de la taxe fédérale sur l'essence à toutes les municipalités, distribuant plus de 40 M\$ en paiements en 2006-2007. Elle a également administré le transfert aux municipalités des fonds fédéraux pour les transports en commun, versant 14,65 M\$ à Winnipeg, Brandon, Thompson et Flin Flon en 2006-2007.

3(c) Services consultatifs et financiers aux municipalités

Dépenses par poste secondaire	Dépenses réelles 2006-2007		Dépenses prévues 2006-2007		Écart pos. (nég.)	Note expl.
	\$	ETP	\$			
Total des salaires	1 102,2	16,30	1 152,5		(50,3)	
Total des autres dépenses	416,5	0,00	431,9		(15,4)	
Moins : Somme récupérable des Initiatives de développement urbain	(100,0)	0,00	(100,0)		0,0	
TOTAL	1 418,7	16,30	1 484,4		(65,7)	

Systemes d'information

La Direction soutient et améliore l'exécution des programmes du ministère des Affaires intergouvernementales en mettant en service de la technologie de l'information de pointe, en concevant de nouveaux systèmes et en aidant à remanier les processus opérationnels.

La Direction assure l'élaboration d'applications, le soutien technique et le travail de bureau relatifs aux systèmes d'évaluation et de facturation des taxes ainsi qu'aux systèmes ministériels internes.

Principales activités en 2006-2007

- La Direction a soutenu, exploité et entretenu le Système informatisé d'évaluation (MACS) et le Système de traitement et d'administration des évaluations du Manitoba (MAVAS) afin de produire les rôles et les avis d'évaluation annuels des municipalités, en y apportant notamment des modifications pour que la technologie sur laquelle repose ces processus opérationnels demeure à jour.
- Elle a soutenu, exploité et entretenu le système d'impôt foncier du Manitoba afin de préparer les relevés annuels d'impôt foncier et rapports connexes pour les municipalités, et assurer les services de facturation de l'eau pour certaines municipalités.
- Elle a soutenu et exploité d'autres systèmes du ministère des Affaires intergouvernementales, assurant entre autres l'entretien des systèmes suivants :
 - le système de suivi des activités des Services de planification communautaire, qui permet de surveiller les progrès de diverses affaires dans les bureaux d'aménagement régionaux;
 - le système de la correspondance de la Commission municipale, qui permet à celle-ci de fixer et vérifier les dates des audiences et d'envoyer les avis aux appelants;
 - le Système d'information géographique de la région de la capitale, qui donne au public la possibilité de consulter par Internet les données sur les terres de la région de la capitale;
 - le système de paiement anticipé du crédit d'impôt du Manitoba pour les taxes scolaires et l'impôt foncier, qui sert à confirmer l'admissibilité des contribuables et à accorder cette déduction à ceux qui

- sont admissibles;
- divers autres systèmes de moindre envergure appuyant des fonctions comme les budgets et les prévisions salariales.

Clients

- *Les principaux clients internes* sont d'autres directions d'Affaires intergouvernementales (en particulier les Services d'évaluation) qui font appel aux Systèmes d'information pour leurs services de technologie de l'information. Éducation, Citoyenneté et Jeunesse Manitoba et Finances Manitoba sont d'autres clients internes.
- *Les principaux clients externes* sont les municipalités, pour les rôles et avis d'évaluation, les récapitulatifs des budgets et les relevés de taxes, utilisés pour l'établissement des budgets et la perception des taxes.
- *Les clients externes de second plan* sont les organisations qui travaillent dans les secteurs de l'immobilier, de l'évaluation, des finances ou du droit et qui reçoivent des données d'évaluation des Systèmes d'information.

Faits saillants en 2006-2007

- *Migration du traitement des systèmes consacrés à l'évaluation et aux taxes foncières* : La Direction a poursuivi la mise en œuvre du plan à long terme visant à accroître la fonctionnalité sans augmenter les coûts liés aux systèmes, en réduisant l'usage du système d'ordinateur central IBM pour le traitement des systèmes consacrés à l'évaluation et aux taxes foncières. Elle a mis en œuvre un nouveau système de traitement des taxes ainsi qu'un nouveau système de production des avis et rôles d'évaluation. Cette initiative a été très réussie jusqu'à maintenant, améliorant considérablement la fonctionnalité sans dépasser les budgets existants.
- *Production des relevés d'impôt foncier* : Les relevés d'impôt foncier de 2006 ont été imprimés et distribués pour toutes les propriétés du Manitoba à l'extérieur de Winnipeg.
- *Production des avis et rôles d'évaluation foncière* : Les avis et rôles d'évaluation foncière de 2007 ont été préparés et distribués pour toutes les propriétés du Manitoba à l'extérieur de Winnipeg.
- *Mise en œuvre du Système d'information géographique* : On a terminé la centralisation du stockage de toutes les parcelles, à l'intention de l'ensemble du personnel du ministère des Affaires intergouvernementales. Des fonctions supplémentaires ont été ajoutées au système d'évaluation foncière pour permettre les analyses spatiales personnalisées.

3(d) Systèmes d'information

Dépenses par poste secondaire	Dépenses réelles 2006-2007		Dépenses prévues 2006-2007		Écart pos. (nég.)	Note expl.
	\$	ETP	\$			
Total des salaires	1 018,4	8,30	935,8		82,6	
Total des autres dépenses	1 119,0	0,00	1 308,1		(189,1)	
Moins : Somme récupérable d'Éducation, Citoyenneté et Jeunesse	(440,4)	0,00	(440,4)		0,0	
TOTAL	1 697,0	8,30	1 803,5		(106,5)	

Aide financière aux municipalités

Aide financière à la ville de Winnipeg

La Province fournit à la ville de Winnipeg un vaste soutien financier, administré par le ministère des Affaires intergouvernementales, notamment un soutien aux priorités en matière d'infrastructure et de services municipaux grâce au Fonds de croissance du Manitoba, de même que d'autres subventions de fonctionnement et d'équipement pour répondre aux principaux besoins financiers de la ville. Une écriture de compensation reflète le transfert des programmes d'aide au revenu et programmes de l'ombudsman de la ville à la Province et le transfert des programmes des services de santé publique à l'Office régional de la santé de Winnipeg, sans engagement de coûts, conformément aux modalités établies.

Fonds de croissance du Manitoba

Grâce au Fonds de croissance du Manitoba, le programme unique de partage des recettes de l'impôt sur le revenu et de la taxe sur le carburant établi par le Manitoba, la ville de Winnipeg reçoit une part des recettes fiscales croissantes de la Province pour financer les transports en commun, l'infrastructure routière et d'autres infrastructures et services municipaux.

Les subventions versées à la ville de Winnipeg par le Fonds de croissance du Manitoba en 2006-2007 comprennent ce qui suit :

Aide générale – aide financière servant à répondre aux priorités de la ville de Winnipeg en matière d'infrastructures et de services municipaux.

Subvention de fonctionnement pour les transports en commun – aide la ville de Winnipeg à exploiter son système de transport en commun, y compris le transport des personnes handicapées.

Subvention d'équipement pour les transports en commun – aide la ville à acheter de nouveaux autobus de transport en commun.

Subvention pour les routes – soutient le programme annuel de réfection des rues résidentielles et des voies principales de la ville.

Autre aide de fonctionnement

Les autres fonds de fonctionnement versés à la ville de Winnipeg par le ministère des Affaires intergouvernementales comprennent l'allocation régulière d'un pourcentage des recettes provinciales des jeux de hasard (APL et casinos) et une subvention générale de soutien pour compenser le coût de la taxe provinciale destinée à la santé et à l'éducation postsecondaire (charges sociales), ainsi que d'autres fonds liés à des programmes particuliers, en l'occurrence l'évaluation foncière, la lutte contre la maladie hollandaise de l'orme et les opérations larvicides contre les moustiques.

Autre aide pour les immobilisations

Des subventions d'investissement sont versées à la ville pour des projets d'infrastructure prioritaires. Elles visent à donner à Winnipeg une plus grande souplesse et une plus grande autonomie dans ses décisions relatives aux dépenses en capital et une plus grande certitude au chapitre du financement des immobilisations; elles aident par ailleurs la Province à honorer ses engagements relatifs au renouvellement des infrastructures municipales dans le cadre d'un partenariat financier entre la Province et la ville.

En 2006-2007, 9,6 M\$ ont été versés à Winnipeg en subventions d'investissement. Ce montant comprend le financement des projets approuvés comme bénéficiaires de fonds provinciaux du fonds d'infrastructure Manitoba-Winnipeg, le nouveau cadre de financement à long terme des immobilisations de la ville de

Winnipeg, qui commence en 2006-2007. Il comprend aussi le financement des projets préalablement approuvés comme bénéficiaires de fonds provinciaux du Programme de financement des projets d'investissement urbain (PFPIU III).

4(a) Aide financière à la ville de Winnipeg

Dépenses par poste secondaire	Dépenses réelles 2006-2007	Dépenses prévues 2006-2007		Écart pos. (nég.)	Note expl.
	\$	ETP	\$		
(1) Fonds de croissance du Manitoba	86 103,0		86 103,0		
(2) Autre aide de fonctionnement					
Subvention inconditionnelle aux programmes	19 887,5		19 887,5		
Subvention générale de soutien	9 530,4		9 669,3	(138,9)	
Développement communautaire urbain (jeux de hasard)	13 732,4		13 278,0	454,4	
Lutte contre la maladie hollandaise de l'orme	900,0		900,0		
Lutte contre les moustiques	1 014,5		1 100,0	(85,5)	
Soutien de l'évaluation foncière	3 000,0		3 000,0		
Moins : Rajustement reflétant le transfert de programmes de la ville de Winnipeg	(23 650,0)		(23 650,0)		
Total partiel	24 414,8		24 184,8	230,0	
(3) Autre aide pour immobilisations	9 595,5		9 700,0	(104,5)	
TOTAL	120 113,3	0,00	119 987,8	125,5	

Aide financière aux autres municipalités

Fonds de croissance du Manitoba

Grâce au Fonds de croissance du Manitoba, le programme unique de partage des recettes de l'impôt sur le revenu et de la taxe sur le carburant établi par le Manitoba, les municipalités reçoivent une part des recettes fiscales croissantes de la Province pour financer les routes, les transports en commun (y compris le transport des personnes handicapées) et les autres infrastructures et services municipaux.

Les subventions versées aux municipalités en 2006-2007 par le Fonds de croissance du Manitoba comprennent ce qui suit :

Aide générale – aide financière visant à répondre aux priorités des municipalités en matière d'infrastructures et de services.

Subvention de fonctionnement pour les transports en commun – fonds versés aux municipalités pour soutenir le fonctionnement des services de transport en commun, y compris le transport des personnes handicapées. Deux types de subventions sont accordés :

Des subventions de fonctionnement inconditionnelles pour les transports en commun aux villes de Brandon, Thompson et Flin Flon pour soutenir le fonctionnement de leur système de transports en commun.

Des subventions du Programme de transport pour les personnes ayant des problèmes de motilité pour soutenir le fonctionnement d'un service de fourgonnettes adaptées dans 65 collectivités manitobaines, afin de permettre aux personnes qui ont des problèmes de motilité de vivre de façon plus autonome. Les municipalités peuvent recevoir les fonds de fonctionnement suivants de ce programme :

- Une subvention de démarrage ponctuelle de 6 000 \$ pour aider la municipalité responsable à établir un nouveau service de transport pour personnes handicapées. En 2006-2007, une municipalité a reçu une subvention de démarrage pour établir un nouveau service de transport des personnes handicapées.
- Une subvention de fonctionnement annuelle fondée sur 37,5 % des dépenses de fonctionnement admissibles brutes (maximum de 20 000 \$ pour les collectivités qui ont un véhicule et de 30 000 \$ pour celles qui ont plus d'un véhicule).

Subvention d'équipement pour les transports en commun – fonds versés aux municipalités pour soutenir les investissements dans les services publics de transport en commun. Il y a deux types de subventions :

Une subvention d'équipement pour les transports en commun de 128 000 \$ a été versée à la ville de Brandon en 2006-2007 pour financer le remplacement ou la remise en état d'autobus de transports en commun.

Le Programme de transport pour les personnes ayant des problèmes de motilité (en plus de verser des subventions de fonctionnement annuelles) verse aussi des subventions d'équipement ponctuelles égales à 50 % du coût d'achat net d'une fourgonnette pour personnes handicapées, jusqu'à concurrence de 10 000 \$. En 2006-2007, une municipalité a reçu ce type de subvention.

Subvention pour routes – financement d'investissement versé selon une formule de partage des coûts en vue d'aider les municipalités à construire ou réparer des routes municipales admissibles desservant des zones commerciales ou industrielles ou d'importantes zones récréatives dans la collectivité.

Fonds pour les services municipaux de loisirs et de bibliothèque – le budget provincial de 2006 a établi un nouveau fonds pour les services municipaux de loisirs et de bibliothèques, fournissant 7,4 M\$ en financement provincial sur les deux prochaines années à l'appui des projets d'installations de loisirs et de

bibliothèques dans les régions rurales et le Nord du Manitoba.

Autre aide de fonctionnement

Subventions générales de soutien

En 2006-2007, 19 municipalités du Manitoba ont reçu des subventions générales de soutien, pour compenser le paiement de l'impôt provincial destiné à la santé et à l'éducation postsecondaire. Ces subventions sont accordées aux municipalités selon la masse salariale de l'année précédente. Les municipalités ayant des coûts salariaux réels de moins de 2 M\$ ont reçu une subvention égale à 4,3 % de ces coûts desquels on a soustrait une exemption salariale de 1 M\$. Les municipalités dont les coûts salariaux réels étaient de plus de 2 M\$ ont reçu une subvention égale à 2,15 % de ces coûts.

Développement communautaire rural (jeux de hasard)

La subvention de développement communautaire rural (jeux de hasard), qui est financée par un pourcentage de 10 % des recettes nettes des appareils de loterie vidéo (ALV) situés dans les collectivités rurales, fournit un soutien inconditionnel à toutes les municipalités (à l'exclusion de la ville de Winkler et du DAL de Mystery Lake) et à toutes les collectivités relevant des Affaires du Nord. En 2006-2007, les municipalités ont reçu un paiement de 17,08 \$ par habitant. Le ministère des Affaires autochtones et du Nord reçoit un pourcentage des recettes des ALV destinées à être distribuées, qui est calculé d'après la population des collectivités relevant des Affaires du Nord en pourcentage de la population totale du Manitoba, sans compter les Premières Nations et la ville de Winnipeg. Le paiement fait au ministère des Affaires autochtones et du Nord en 2006-2007 a été de 173 811 \$.

4(b) Aide financière aux autres municipalités

Dépenses par poste secondaire	Dépenses réelles 2006-2007 \$	ETP	Dépenses prévues 2006-2007 \$	Écart pos. (nég.)	Note expl.
(1) Fonds de croissance du Manitoba	45 498,0		45 740,7	(242,7)	
(2) Autre aide de fonctionnement :					
Subvention générale de soutien	1 369,3		1 384,8	(15,5)	
Développement communautaire rural (ALV)	8 594,1		8 522,1	72,0	
Total partiel	9 963,4		9 906,9	56,5	
TOTAL	55 461,4	0,00	55 647,6	(186,2)	

Subventions versées aux municipalités en remplacement d'impôt

Des subventions remplaçant l'impôt sont versées aux municipalités pour les biens provinciaux situés dans les limites des administrations locales. Des subventions égales au montant des taxes scolaires et municipales sont versées sur tous les biens provinciaux sauf ceux qui sont exempts, par exemple les voies publiques, les voies navigables provinciales et les terres situées dans les parcs ou aires de loisirs provinciaux.

SUBVENTIONS VERSÉES		
	2005-2006(\$)	2006-2007(\$)
Municipalités rurales	2 264,1	2 307,7
Villages	37,8	38,4
Petites villes	1 092,1	1 149,1
DAL	10,9	12,4
Villes (sauf Winnipeg)	2 881,3	3 033,9
Ville de Winnipeg	7 499,3	7 252,7
Affaires du Nord	147,5	144,4
Remboursements pour l'agriculture	(20,7)	(22,3)
Municipalités et collectivités du Nord	13 912,3	13 916,3

4(c) Subventions versées aux municipalités en remplacement d'impôt

Dépenses par poste secondaire	Dépenses réelles 2006-2007		Dépenses prévues 2006-2007	Écart pos. (nég.)	Note expl.
	\$	ETP	\$		
Subventions	13 916,3	0,00	14 487,3	(571,0)	
Somme récupérable	(14 285,4)	0,00	(14 285,4)	0,0	
TOTAL	(369,1)	0,00	201,9	(571,0)	

Somme récupérable des Initiatives de développement économique rural et urbain

Ce programme prévoit la récupération partielle des dépenses de fonctionnement et d'équipement liées au Programme de transport pour les personnes ayant des problèmes de motilité des Initiatives de développement économique rural. Il prévoit également la récupération des dépenses liées à l'aide financière versée à la ville de Winnipeg des Initiatives de développement urbain.

4(d) Somme récupérable des Initiatives de développement économique rural et urbain

Dépenses par poste secondaire	Dépenses réelles 2006-2007 \$	ETP	Dépenses prévues 2006-2007 \$	Écart pos. (nég.)	Note expl.
Somme récupérable	(3 037,8)	0,00	(3 055,0)	17,2	

Ententes Canada-Manitoba

Programmes Infrastructures

Ce programme (13-5a) a été transféré au ministère de l'Infrastructure et des Transports au cours de l'exercice 2006-2007.

Entente de partenariat économique

Ce programme (13-5b) a été transféré au ministère de la Compétitivité, de la Formation professionnelle et du Commerce au cours de l'exercice 2006-2007.

Entente de partenariat de Winnipeg (EPW)

L'Entente de développement économique et communautaire Canada-Manitoba-Winnipeg, un accord quinquennal doté d'un budget de 75 M\$ connu sous le nom d'Entente de partenariat de Winnipeg ou EPW, a été signée en mai 2004 dans le but de promouvoir le développement économique et communautaire durable à long terme de la ville de Winnipeg. Ses objectifs sont de relever les défis économiques auxquels Winnipeg fait face et de mettre à profit les possibilités qui garantissent le développement d'une ville active, prospère et saine, une ville qui mise sur la diversité et qui offre à tous ses habitants des chances de participer pleinement à l'économie et à la société. L'EPW comprend les quatre principaux programmes suivants : *Participation des Autochtones, Mise en place de collectivités durables, Renouveau du centre-ville et Soutien à l'innovation et à la technologie.*

L'Entente de partenariat de Winnipeg accorde une aide financière aux projets dont le but et les objectifs correspondent à ceux de ses programmes de base. Elle dispose d'un petit bureau qui donne de l'information au public et facilite la collaboration entre les trois ordres de gouvernement, les équipes des programmes de l'EPW et les promoteurs de projets.

Principales activités en 2006-2007

- Avec la participation de la collectivité, les représentants des trois ordres de gouvernement ont continué de mettre en œuvre les quatre programmes de base de l'EPW.

Faits saillants en 2006-2007

- À ce jour, les trois partenaires de l'EPW ont engagé plus de 39 M\$ dans 170 projets et obtenu près de 100 M\$ d'autres bailleurs de fonds et en dons en nature, pour une valeur totale estimative de 139 M\$.
- L'apport de la collectivité à la mise en œuvre et la prestation du programme Participation des Autochtones et du volet Économie sociale et développement communautaire du programme Mise en place de collectivités durables s'est fait par l'entremise de comités consultatifs communautaires formés de parties intéressées.
- En 2006-2007, l'EPW a approuvé 77 projets, soit :

Participation des Autochtones	30 projets	Fonds de l'EPW	4 365 261 \$
Mise en place de collectivités durables	35 projets	Fonds de l'EPW	3 816 592 \$
Renouveau du centre-ville	7 projets	Fonds de l'EPW	6 896 193 \$
Soutien à l'innovation et à la technologie	5 projets	Fonds de l'EPW	1 783 000 \$

5(c) Entente de partenariat de Winnipeg

Dépenses par poste secondaire	Dépenses réelles 2006-2007		Dépenses prévues 2006-2007	Écart pos. (nég.)	Note expl.
	\$	ETP	\$		
Entente de partenariat de Winnipeg	5 576,3	2,00	5 619,5	(43,5)	

Initiatives stratégiques urbaines

Vue d'ensemble

La Division des initiatives stratégiques urbaines élabore et met en œuvre des politiques et des programmes à l'appui de la revitalisation urbaine, du renouveau du centre-ville et du développement économique communautaire de la ville de Winnipeg, à l'échelon provincial et en partenariat avec d'autres administrations et des partenaires communautaires. Elle coordonne l'aide stratégique et financière globale fournie à la ville de Winnipeg pour soutenir une infrastructure et un développement économique durables. Elle met en œuvre et appuie l'Entente de partenariat de Winnipeg et en facilite l'exécution. Elle coordonne et offre les programmes relevant de l'entente sur le renforcement des collectivités (avec la ville de Winnipeg) et de l'initiative Quartiers vivants, une démarche communautaire exhaustive à long terme qui vise à donner aux habitants et autres intéressés les outils dont ils ont besoin pour rebâtir les quartiers vulnérables de Winnipeg, Brandon et Thompson.

Quartiers vivants

L'initiative Quartiers vivants soutient la revitalisation par la collectivité même de quartiers vulnérables désignés de Winnipeg (West Broadway, Spence, William Whyte, Lord Selkirk Park, Point Douglas, St. John's, Dufferin, Centennial, West Alexander, North Portage, Daniel McIntyre et St. Matthews), de Brandon (centre-ville) et de Thompson. Elle donne aux particuliers et aux groupes des quartiers désignés les outils nécessaires pour renforcer les possibilités de leur quartier. Son personnel est responsable de la coordination globale de l'initiative, y compris de la mise en œuvre directe de trois des six programmes de Quartiers vivants.

Principales activités en 2006-2007

- La section chargée de Quartiers vivants a administré les trois programmes suivants de l'initiative :
- *Fonds de revitalisation des quartiers* : soutient un vaste éventail d'initiatives communautaires dans les quartiers désignés, y compris des projets qui contribuent au renforcement des capacités des quartiers, à leur stabilité, à leur développement économique et à leur bien-être.
- *Initiatives communautaires* : soutient les projets qui ont de vastes retombées sur les quartiers centraux défavorisés de Winnipeg ou qui visent des groupes précis de ces quartiers.
- *Aide au développement des quartiers* : soutient le démarrage et le fonctionnement de base à long terme des sociétés de revitalisation des quartiers, qui travaillent au développement économique communautaire des quartiers désignés de l'initiative Quartiers vivants.
- Dans le cadre de Quartiers vivants, le ministère soutient également le programme des initiatives de formation. Les initiatives de formation sont conçues et exécutées par d'autres ministères, en partenariat avec des organisations communautaires et des établissements d'enseignement.

Faits saillants en 2006-2007

- L'initiative Quartiers vivants a engagé plus de 3,6 M\$ dans 72 projets qui appuient la revitalisation de quartiers dans le besoin à Winnipeg, Brandon et Thompson. Vous trouverez des détails sur ces projets, par quartier, sur le site web de Quartiers vivants : www.neighbourhoodsalive.mb.ca.
- Quartiers vivants a administré et surveillé 91 subventions de projets en 2006-2007.
- Le personnel de Quartiers vivants a continué de fournir soutien et conseils à de nombreuses organisations communautaires dans les quartiers désignés et il a tenu des consultations et coordonné des

activités de revitalisation avec d'autres ministères et administrations.

- Entre la mise sur pied de l'initiative en 2000 et le 31 mars 2007, 519 projets Quartiers vivants ont été entrepris, d'une valeur totale estimative de près de 53,8 M\$. Là-dessus, plus de 22,6 \$M ont été versés par Quartiers vivants et environ 28,4 M\$ obtenus d'autres bailleurs de fonds et en dons en nature par effet de levier.
- Le site web de Quartiers vivants, qui fournit des renseignements sur le programme et les projets et donne accès à toute une panoplie d'outils de planification et d'élaboration de projets, a été entretenu et mis à jour.

6(a) Quartiers vivants

Dépenses par poste secondaire	Dépenses réelles 2006-2007		Dépenses prévues 2006-2007		Écart pos. (nég.)	Note expl.
	\$	ETP	\$			
Total des salaires	307,4	4,00	260,8		46,6	
Total des autres dépenses	57,1	0,00	94,8		(37,7)	
Total de l'aide aux quartiers	3 617,0	0,00	3 860,0		(243,0)	
Moins : Somme récupérable des Initiatives de développement économique communautaire rural et urbain	(1 602,3)	0,00	(1 702,3)		100,0	
TOTAL	2 379,2	4,00	2 513,3		(134,1)	

Programmes de quartiers

La Direction des programmes de quartiers étudie, élabore, met en œuvre et coordonne, à l'échelle de la province, des politiques publiques et programmes intégrés et durables axés sur les milieux urbains, à l'appui des efforts de revitalisation des quartiers et de développement économique communautaire.

Principales activités en 2006-2007

La Direction a élaboré et exécuté des programmes de revitalisation de quartiers et des politiques publiques provinciales visant les milieux urbains afin de soutenir la revitalisation des quartiers et le développement économique communautaire. Elle a maintenu des liens très étroits avec d'autres ministères provinciaux, d'autres ordres de gouvernement et les principaux intéressés dans les collectivités.

- La Direction a continué de coordonner l'exécution de Quartiers vivants, la vaste initiative provinciale de revitalisation communautaire à long terme qui soutient le développement communautaire de quartiers vulnérables désignés de Winnipeg, Brandon et Thompson.
- Elle a continué de coordonner la mise en œuvre provinciale de l'entente sur le renforcement des collectivités, une initiative quinquennale d'investissements à coûts partagés avec la ville de Winnipeg qui prévoit l'engagement de 14 M\$ pour améliorer l'état physique des quartiers résidentiels en déclin qui bordent les quartiers centraux défavorisés de Winnipeg. La mise en œuvre de divers projets déterminés à

l'issue d'un processus de planification stratégique communautaire a débuté dans les six quartiers désignés, soit Luxton, Burrows Central, Saint-Boniface, Sargent Park-Minto, Wolseley et St. George-Worthington.

6(b) Programmes de quartiers

Dépenses par poste secondaire	Dépenses réelles 2006-2007		Dépenses prévues 2006-2007		Écart pos. (nég.)	Note expl.
	\$	ETP	\$			
Total des salaires	309,0	5,00	318,0		(9,0)	
Total des autres dépenses	37,7	0,00	49,8		(12,1)	
TOTAL	346,7	5,00	367,8		(21,1)	

Développement économique communautaire urbain

La Direction du développement économique communautaire urbain établit un cadre stratégique de rénovation urbaine pour les investissements de la Province dans les projets stratégiques de revitalisation du centre-ville et de développement économique communautaire de la ville de Winnipeg; elle administre également les Initiatives de développement urbain. La Direction soutient les initiatives de développement économique (communautaire et autre) à Winnipeg qui favorisent le développement à long terme des capacités et l'intégration des objectifs sociaux, économiques et environnementaux.

Principales activités en 2006-2007

La Direction a aidé des organisations locales à renforcer leur capacité d'élaborer et d'exécuter des initiatives de développement économique communautaire. Elle a aussi appuyé financièrement une variété d'organisations et de programmes dont les activités contribuent à la revitalisation et au développement de la ville de Winnipeg. En outre, elle a administré les Initiatives de développement urbain, un fonds qui soutient des projets et initiatives qui favorisent le développement de Winnipeg en donnant accès à de l'aide en matière d'immobilisations et de programmes aux organisations communautaires et aux organismes de développement économique de la ville de Winnipeg (la Société de développement CentreVenture, Destination Winnipeg et le Centre des congrès de Winnipeg). Le financement des Initiatives de développement urbain est établi à chaque exercice à 25 % des recettes que l'on prévoit tirer des ALV situés dans la ville de Winnipeg.

- Les Initiatives de développement urbain ont versé un financement de plus de 25,5 M\$ à 51 projets et activités de développement économique communautaire à Winnipeg.
- En partenariat avec le gouvernement fédéral et la ville de Winnipeg, la Direction a continué la mise en œuvre de l'Entente de partenariat de Winnipeg, une entente tripartite sur le développement économique et communautaire de Winnipeg. L'entente consacre ses ressources à quatre grandes priorités : *la participation des Autochtones, la mise en place de collectivités durables, le renouveau du centre-ville et le soutien à l'innovation et à la technologie.*
- La Direction a établi et entretenu des partenariats fructueux avec le gouvernement fédéral et avec les administrations municipales en concluant et exécutant des ententes conjointes et en coordonnant des politiques et programmes complémentaires.

6(c) Développement économique communautaire urbain

Dépenses par poste secondaire	Dépenses réelles 2006-2007		Dépenses prévues 2006-2007		Écart pos. (nég.)	Note expl.
	\$	ETP	\$			
Total des salaires	198,9	4,00	289,5		(90,6)	
Total des autres dépenses	37,9	0,00	54,9		(17,0)	
Moins : Somme récupérable des Initiatives de développement urbain	(209,1)	0,00	(302,3)		93,2	
TOTAL	27,7	4,00	42,1		(14,4)	

Initiatives de développement urbain

Winnipeg a une des économies les plus diversifiées au Canada; la ville connaît une croissance soutenue et un coût de la vie peu élevé. Les Initiatives de développement urbain soutiennent des projets et initiatives qui stimulent le développement de Winnipeg. Elles versent également une aide aux organisations communautaires pour leurs programmes, ainsi qu'à la ville de Winnipeg et aux organismes de développement économique de Winnipeg. Le montant du financement est établi à chaque exercice à 25 % des recettes annuelles que l'on prévoit tirer des ALV situés dans la ville de Winnipeg. Ce financement de projets et programmes à Winnipeg s'ajoute au soutien financier versé directement à la ville de Winnipeg par la Direction des services consultatifs et financiers aux municipalités du ministère des Affaires intergouvernementales.

6(d) Initiatives de développement urbain

Dépenses par poste secondaire	Dépenses réelles 2006-2007		Dépenses prévues 2006-2007		Écart pos. (nég.)	Note expl.
	\$	ETP	\$			
Total des dépenses	25 596,0	0,00	25 845,0		(249,0)	

Commerce et Relations fédérales-provinciales et internationales

Cette division a été transférée au ministère de la Compétitivité, de la Formation professionnelle et du Commerce au cours de l'exercice 2006-2007.

Organisation des mesures d'urgence

Vue d'ensemble

L'Organisation des mesures d'urgence (OMU) du Manitoba travaille étroitement avec les différents ordres de gouvernement, le secteur privé, les organismes bénévoles et sans but lucratif et le grand public à promouvoir et coordonner la préparation aux urgences dans le but de prévenir la perte de vie et les dommages aux biens et à l'environnement. La *Loi sur les mesures d'urgence* charge l'OMU du Manitoba de surveiller et de coordonner tous les aspects des préparatifs d'urgence dans la province et de diriger les mesures prises par les organismes provinciaux en cas d'urgence, autres que celles qui sont prises sur les lieux du sinistre. En vertu de la *Loi sur les centres téléphoniques de sécurité publique – service d'urgence 911*, elle est également chargée de surveiller et de régir les services de réponse téléphonique 911. Elle est responsable de l'administration du Programme d'aide financière aux sinistrés ainsi que des programmes d'indemnisation visés par la *Loi sur le canal de dérivation de la rivière Rouge*.

Organisation des mesures d'urgence (OMU)

L'OMU du Manitoba veille à :

- s'acquitter des responsabilités qui lui incombent en vertu de la *Loi sur les mesures d'urgence* à titre d'organisme coordonnateur de la gestion des urgences pour le gouvernement provincial;
- s'acquitter de ses obligations législatives et respecter les dispositions de la *Loi sur les centres téléphoniques de sécurité publique – service d'urgence 911*;
- établir et renforcer la capacité de gestion des urgences du gouvernement provincial;
- coordonner et gérer les situations d'urgence en dehors du lieu immédiat de l'urgence lorsque l'aide provinciale est nécessaire ou demandée;
- contribuer au rétablissement de la situation après la catastrophe en versant une aide financière aux sinistrés, s'il y a lieu, pour les pertes admissibles subies par des particuliers, des petites entreprises, des exploitations agricoles, certains organismes sans but lucratif et le secteur public;
- offrir des programmes d'indemnisation au besoin en application de la *Loi sur le canal de dérivation de la rivière Rouge*;
- favoriser un climat de coopération entre tous les secteurs qui participent à la protection de la sécurité publique au Manitoba;
- améliorer constamment tous les aspects de la gestion des urgences au Manitoba et faire preuve d'innovation dans ce domaine.

Principales activités en 2006-2007

Coordination en cas d'urgence et rétablissement de la situation

L'OMU du Manitoba a continué de travailler de près à la reprise après l'inondation de 2005, qui a donné lieu à un programme d'AFS qui a été le plus vaste de l'histoire du Manitoba sur le plan de l'étendue géographique, le deuxième plus important pour ce qui est de la somme versée et le troisième plus gros pour ce qui est du nombre de demandes d'indemnisation. L'administration des programmes de reprise mis en œuvre à la suite d'autres inondations – entre autres les inondations du printemps de 2006, les inondations causées par de

fortes pluies dans la région d'Entre-les Lacs en mai 2006 et la construction de digues sur les bords du lac Winnipeg en 2005 – s'est poursuivie, et l'offre d'aide aux personnes victimes de pertes admissibles a été une priorité.

Une tornade en août 2006 a causé des dommages considérables dans certaines parties de la région d'Entre-les-Lacs et de l'Est du Manitoba, ainsi que plusieurs blessures graves et un décès. L'OMU du Manitoba a travaillé directement avec les collectivités sur les lieux de ces urgences pendant la période d'intervention et coordonné les mesures de rétablissement prises pour aider les particuliers et les collectivités touchés, y compris l'offre d'AFS pour les pertes admissibles.

En novembre 2006, un embâcle dans la rivière Waterhen a causé l'inondation de la collectivité de Waterhen, qui relève des Affaires autochtones et du Nord. L'OMU du Manitoba s'est jointe à plusieurs ministères provinciaux pour fournir à la collectivité une aide pour la construction de digues, les évacuations et la coordination de la situation d'urgence. L'OMU a également géré l'AFS accordée à la collectivité pour l'aider à se rétablir.

Pourparlers fédéraux-provinciaux-territoriaux en matière de politique

Les déclarations faites par le Conseil de la fédération en 2004 ont catalysé un renouveau de l'environnement de la politique de gestion des urgences, que les réunions subséquentes et les orientations provenant des réunions des ministres responsables de la gestion des urgences ont maintenu. L'OMU du Manitoba continue de participer activement à ces importantes discussions et a assumé un rôle de leadership dans la mise sur pied d'une capacité nationale d'alerte publique en cas d'urgence et dans la révision des Accords d'aide financière en cas de catastrophe (AAFCC), qui établissent les lignes directrices relatives à l'admissibilité et au partage des frais des PAFS avec le gouvernement fédéral. Bien que les révisions aux AAFCC n'aient pas encore été finalisées par le gouvernement fédéral, le dialogue continue entre les gouvernements afin de parvenir à un plus vaste consensus et de promouvoir une stratégie plus large pour les programmes de reprise des activités après une catastrophe.

Planification municipale des mesures d'urgence

Selon les dispositions de la *Loi sur les mesures d'urgence* adoptées en 2001, les municipalités doivent établir un plan d'urgence et le faire approuver par l'OMU du Manitoba. Toutes les municipalités ont maintenant un plan d'urgence approuvé et l'OMU travaille avec elles pour les aider à satisfaire aux exigences continues qu'elles doivent respecter pour maintenir cette conformité. Les discussions se poursuivent avec l'Association des municipalités du Manitoba dans le but de pousser plus loin le degré de préparation des municipalités aux urgences en intégrant les meilleures pratiques et les leçons apprises aux plans d'urgence municipaux.

Planification de la continuité des activités

L'OMU du Manitoba dirige la mise en place d'un programme de planification de la continuité des activités (PCA) à l'échelle du gouvernement. Ce début de planification permettra aux secteurs fonctionnels de fournir un niveau minimal de services dans un délai prescrit et aidera à la prise de décisions stratégiques sur les priorités en matière de services en cas de perturbation plus grave. Éducation, formation et exercices contribueront à apporter des améliorations à ce premier niveau de préparation, et à élaborer des plans de réponse à des scénarios précis. La mise en place initiale d'un programme de PCA à l'échelle du gouvernement devrait être terminée en 2007 et les efforts se tourneront alors vers l'établissement de plans et de procédures de réponse à des éventualités précises afin d'assurer une réponse coordonnée à l'échelle du gouvernement.

Planification en cas de pandémie de grippe ou de grippe aviaire

La préparation à une pandémie de grippe ou de grippe aviaire exige de tenir compte de considérations distinctes pour l'une et l'autre. En cas de grippe aviaire, on vise plutôt le confinement et l'éradication de la grippe; en cas de pandémie, le défi est de prévoir les perturbations sociétales plus vastes et de s'y préparer. Dans un cas comme dans l'autre, toutefois, il est nécessaire de planifier à l'échelle nationale et à l'échelle

régionale. Un comité directeur conjoint fédéral-provincial sur la grippe aviaire a été formé. Coprésidé par l'OMU du Manitoba, ce comité regroupe des représentants de 12 ministères fédéraux et 9 ministères provinciaux et est chargé de dresser un plan exhaustif et coopératif de réponse à une éventuelle épidémie de grippe aviaire au Manitoba.

Formation en gestion des urgences

L'OMU du Manitoba continue d'offrir gratuitement une formation en gestion des urgences aux fonctionnaires municipaux et à d'autres responsables dans ce domaine. En 2006-2007, 512 personnes ont reçu une formation.

13-8 Organisation des mesures d'urgence

Dépenses par poste secondaire	Dépenses réelles 2006-2007		Dépenses prévues 2006-2007		Écart pos. (nég.)	Note expl.
	\$	ETP	\$			
Total des salaires	1 132,7	24,00	1 265,9	(133,2)		
Total des autres dépenses	536,1	0,00	587,5	(51,4)		
TOTAL	1 668,8	24,00	1 853,4	(184,6)		

Amortissement et autres coûts liés aux immobilisations

Ce poste budgétaire prévoit des fonds pour l'amortissement des immobilisations du ministère des Affaires intergouvernementales.

13-9 Amortissement et autres coûts liés aux immobilisations

Dépenses par poste secondaire	Dépenses réelles 2006-2007	Dépenses prévues 2006-2007		Écart pos. (nég.)	Note expl.
	\$	ETP	\$		
Coûts liés aux immobilisations	194,6	0,00	185,0	9,6	

Renseignements financiers

État de rapprochement

Détails	Prévisions 2006-2007 \$
Budget des dépenses publié de 2006-2007 – Affaires intergouvernementales	251 418,2
Affectation de fonds provenant de :	
- Crédits d'autorisation	1 455,9
Transfert de fonctions venant de :	
- Finances	1 250,1
Transfert de fonctions à :	
- Compétitivité, Formation professionnelle et Commerce	(8 711,0)
- Infrastructure et Transports	(18 250,4)
Budget des dépenses de 2006-2007 (après rajustement)	227 162,8

MINISTÈRE DES AFFAIRES INTERGOUVERNEMENTALES

SOMMAIRE DES DÉPENSES

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2007 et chiffres comparatifs de l'exercice précédent.

SECTION I – AFFAIRES INTERGOUVERNEMENTALES

DÉPENSES PRÉVUES 2006-2007	POSTE	DÉPENSES RÉELLES 2006-2007	DÉPENSES RÉELLES 2005-2006	HAUSSE (BAISSE)	NOTE EXPLICATIVE
	13-1 ADMINISTRATION ET FINANCES				
30,4	(a) Traitement du ministre	30,4	29,7	0,7	
	(b) Cabinet du ministre et bureau du sous- ministre				
529,3	1 Salaires	535,1	692,7	(157,6)	
80,1	2 Autres dépenses	78,9	77,2	1,7	
	(c) Bureau de Brandon				
178,2	1 Salaires	139,3	139,8	(0,5)	
62,2	2 Autres dépenses	61,3	58,6	2,7	
	(d) Gestion des ressources humaines				
151,1	1 Salaires	156,8	164,3	(7,5)	
28,8	2 Autres dépenses	28,8	31,7	(2,9)	
	(e) Services administratifs et financiers				
497,0	1 Salaires	403,1	397,4	5,7	
181,2	2 Autres dépenses	142,8	174,7	(31,9)	
	(f) Commission municipale				
814,7	1 Salaires	580,0	533,5	46,5	
238,0	2 Autres dépenses	235,9	231,9	4,0	
	(g) Régie des services publics				
620,9	1 Salaires	661,4	598,6	62,8	
629,2	2 Autres dépenses	533,4	441,7	91,7	
4 041,1	TOTAL 13-1	3 587,2	3 571,8	15,4	

MINISTÈRE DES AFFAIRES INTERGOUVERNEMENTALES

SOMMAIRE DES DÉPENSES

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2007 et chiffres comparatifs de l'exercice précédent.

	DÉPENSES PRÉVUES 2006-2007	POSTE	DÉPENSES RÉELLES 2006-2007	DÉPENSES RÉELLES 2005-2006	HAUSSE (BAISSE)	NOTE EXPLICATIVE
		13-2 AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE				
	167,0	(a) Haute direction				
	28,4	1 Salaires	119,1	104,4	14,7	
		2 Autres dépenses	24,9	28,0	(3,1)	
46	412,0	(b) Services de planification provinciale				
	199,6	1 Salaires	375,5	430,6	(55,1)	
	(179,2)	2 Autres dépenses	183,9	114,7	69,2	
		3 Moins : Somme récupérable des Initiatives de développement urbain	(114,6)	(83,0)	(31,6)	
		(c) Services de planification communautaire				
	2 867,6	1 Salaires	2 765,6	2 885,4	(119,8)	
	1 055,0	2 Autres dépenses	817,0	732,5	84,5	
	(579, 0)	3 Moins : Somme récupérable des Initiatives de développement économique rural	(342,6)	(284,5)	(58,1)	
	3 971,4	TOTAL 13-2	3 828,8	3 928,1	(99,3)	

MINISTÈRE DES AFFAIRES INTERGOUVERNEMENTALES

SOMMAIRE DES DÉPENSES

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2007 et chiffres comparatifs de l'exercice précédent.

DÉPENSES PRÉVUES 2006-2007	POSTE	DÉPENSES RÉELLES 2006-2007	DÉPENSES RÉELLES 2005-2006	HAUSSE (BAISSE)	NOTE EXPLICATIVE
13-3	SOUTIEN PROVINCIAL-MUNICIPAL				
(a)	Haute direction				
161,9	1 Salaires	161,2	154,0	7,2	
28,9	2 Autres dépenses	27,6	25,7	1,9	
(b)	Services d'évaluation				
6 995,8	1 Salaires	6 880,3	6 782,0	98,3	
1 621,8	2 Autres dépenses	1 501,7	1 471,7	30,0	
(2 154,4)	3 Moins : Somme récupérable d'Éducation, Citoyenneté et Jeunesse	(2 154,4)	(2 134,7)	(19,7)	
(c)	Services consultatifs et financiers aux municipalités				
1 152,5	1 Salaires	1 102,2	1 092,5	9,7	
431,9	2 Autres dépenses	416,5	376,3	40,2	
(100,0)	3 Moins : Somme récupérable des Initiatives de développement urbain	(100,0)	(103,0)	3,0	
(d)	Systèmes d'information				
935,8	1 Salaires	1 018,4	956,2	62,2	
1 308,1	2 Autres dépenses	1 119,0	1 243,6	(124,6)	
(440,4)	3 Moins : Somme récupérable d'Éducation, Citoyenneté et Jeunesse	(440,4)	(482,5)	42,1	
9 941,9	TOTAL 13-3	9 532,1	9 381,8	150,3	

MINISTÈRE DES AFFAIRES INTERGOUVERNEMENTALES

SOMMAIRE DES DÉPENSES

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2007 et chiffres comparatifs de l'exercice précédent.

DÉPENSES PRÉVUES 2006-2007	POSTE	DÉPENSES RÉELLES 2006-2007	DÉPENSES RÉELLES 2005-2006	HAUSSE (BAISSE)	NOTE EXPLICATIVE
13-4	AIDE FINANCIÈRE AUX MUNICIPALITÉS				
(a)	Aide financière à la ville de Winnipeg				
86 103,0	(1)Fonds de croissance du Manitoba	86 103,0	78 563,7	7 539,3	1
	(2)Autre aide de fonctionnement				
19 887,5	(a) Subvention inconditionnelle aux programmes	19 887,5	19 887,5	0,0	
9 669,3	(b) Subvention générale de soutien	9 530,4	9 204,4	326,0	
13 278,0	(c) Développement communautaire urbain	13 732,4	11 942,4	1 790,0	2
900 0	(d) Lutte contre la maladie hollandaise de l'orme	900,0	900,0	0,0	
1 100,0	(e) Lutte contre les moustiques	1 014,5	1 014,5	0,0	
3 000,0	(f) Soutien de l'évaluation foncière	3 000,0	0,0	3 000,0	3
(23 650,0)	(g) Moins : Rajustement reflétant les transferts de programmes de la ville de Winnipeg	(23 650,0)	(23 650,0)	0,0	
9 700,0	(3) Autre aide pour immobilisations	9 595,5	8 059,8	1 535,7	4
(b)	Aide financière aux autres municipalités				
45 740,7	(1) Fonds de croissance du Manitoba	45 498,0	39 921,8	5 576,2	5
	(2) Autre aide de fonctionnement				
1 384,8	(a) Subvention générale de soutien	1 369,3	1 351,1	18,2	
8 522,1	(b) Développement communautaire rural	8 594,1	9 875,6	(1 281,5)	6

MINISTÈRE DES AFFAIRES INTERGOUVERNEMENTALES

SOMMAIRE DES DÉPENSES

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2007 et chiffres comparatifs de l'exercice précédent.

DÉPENSES PRÉVUES 2006-2007	POSTE	DÉPENSES RÉELLES 2006-2007	DÉPENSES RÉELLES 2005-2006	HAUSSE (BAISSE)	NOTE EXPLICATIVE
(c)	Subventions aux municipalités en remplacement d'impôt				
14 487,3 (14 285,4)	(1) Subventions	13 916,3 (14 285,4)	13 912,3 (14 857,5)	4,0 572,1	
	Moins : Somme récupérable d'autres postes				
(3 055,0)	(d) Moins : Somme récupérable des Initiatives de développement économique rural et urbain	(3 037,8)	(1 016,0)	(2 021,8)	7
172 782,3	TOTAL 13-4	172 167,7	155 109,6	17 058,1	
	13-5 ENTENTES CANADA – MANITOBA				
5 619,5	(c) Entente de partenariat de Winnipeg	5 576,3	1 561,7	4 014,6	8
5 619,5	TOTAL 13-5	5 576,3	1 561,7	4 014,6	

MINISTÈRE DES AFFAIRES INTERGOUVERNEMENTALES

SOMMAIRE DES DÉPENSES

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2007 et chiffres comparatifs de l'exercice précédent.

DÉPENSES PRÉVUES 2006-2007	POSTE	DÉPENSES RÉELLES 2006-2007	DÉPENSES RÉELLES 2005-2006	HAUSSE (BAISSE)	NOTE EXPLICATIVE
	13-6 INITIATIVES STRATÉGIQUES URBAINES				
	(a) Quartiers vivants				
260,8	(1) Salaires et avantages sociaux	307,4	228,7	78,7	
94,8	(2) Autres dépenses	57,1	84,9	(27,8)	
3 860,0	(3) Aide aux quartiers	3 617,0	3 544,7	72,3	
(1 702,3)	(4) Moins : Somme récupérable des Initiatives de développement urbain et rural	(1 602,3)	(1 440,9)	(161,4)	
	(b) Programmes de quartiers				
318,0	(1) Salaires et avantages sociaux	309,0	309,1	(0,1)	
49,8	(2) Autres dépenses	37,7	44,6	(6,9)	
	(c) Développement économique communautaire urbain				
89,5	(1) Salaires et avantages sociaux	198,9	262,1	(63,2)	
54,9	(2) Autres dépenses	37,9	48,5	(10,6)	
(30,3)	(3) Moins : Somme récupérable des Initiatives de développement urbain	(209,1)	(282,8)	73,7	
25 845,0	(d) Initiatives de développement urbain	25 596,0	22 041,9	3 554,1	9
28 768,2	TOTAL 13-6	28 349,6	24 840,8	3 508,8	

MINISTÈRE DES AFFAIRES INTERGOUVERNEMENTALES

SOMMAIRE DES DÉPENSES

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2007 et chiffres comparatifs de l'exercice précédent.

DÉPENSES PRÉVUES 2006-2007	POSTE	DÉPENSES RÉELLES 2006-2007	DÉPENSES RÉELLES 2005-2006	HAUSSE (BAISSE)	NOTE EXPLICATIVE
	13-8 ORGANISATION DES MESURES D'URGENCE				
1 265,9	Organisation des mesures d'urgence	1 132,7	1 137,3	(4,6)	
587,5	(a) Salaires				
	(b) Autres dépenses	536,1	609,5	(73,4)	
1 853,4	TOTAL 13-8	1 668,8	1 746,8	(78,0)	
185,0	13-9 COÛTS LIÉS AUX IMMOBILISATIONS	194,6	191,6	3,0	
227 162,8	TOTAL DES DÉPENSES - AFFAIRES INTERGOUVERNEMENTALES	224 905,1	200 332,2	24 572,9	

NOTES EXPLICATIVES

1. *L'écart par rapport à l'exercice précédent est attribuable à une hausse du financement en 2006-2007.*
2. *Reflète une augmentation des recettes provinciales nettes provenant des ALV situés à Winnipeg.*
3. *Le soutien à l'évaluation foncière est un nouveau poste en 2006-2007.*
4. *L'écart par rapport à l'exercice précédent est attribuable au moment de la présentation des demandes par la ville et à une augmentation du financement en 2006-2007.*
5. *L'écart par rapport à l'exercice précédent est attribuable à une augmentation du financement en 2006-2007.*
6. *L'écart par rapport à l'exercice précédent est attribuable au moment du versement de la subvention fondée sur les recettes des ALV ruraux.*
7. *L'écart par rapport à l'exercice précédent est attribuable à la récupération d'une somme additionnelle des Initiatives de développement urbain pour l'aide aux immobilisations.*
8. *L'écart par rapport à l'exercice précédent est attribuable au fait qu'il s'agit de la première année complète de la nouvelle entente et qu'il y a plus de projets en cours.*
9. *L'écart par rapport à l'exercice précédent est attribuable à l'augmentation des recettes provenant des ALV en milieu urbain.*

MINISTÈRE DES AFFAIRES INTERGOUVERNEMENTALES

SOMMAIRE DES RECETTES PAR SOURCE

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2007 et chiffres comparatifs de l'exercice précédent.

Recettes réelles 2005-2006	Recettes réelles 2006-2007	Hausse (Baisse)	Source	Recettes réelles 2006-2007	Recettes prévues 2006-2007	Écart	Note expl.
			Programmes en cours – Recettes non fiscales				
815,7	624,2	(191,5)	(a) Paiement de services	624,2	543,9	80,3	
7 499,5	7 448,1	(51,4)	(b) Municipalités – encaissements de frais partagés	7 448,1	7 996,9	(548,8)	
106,7	61,9	(44,8)	(c) Divers	61,9	83,4	(21,5)	
1 319,1	1 325,6	6,5	(d) Recouvrement de la Régie des services publics	1 325,6	1 373,0	(47,4)	
			Gouvernement du Canada				
220,0	220,0	0,0	(a) Programme conjoint de planification d'urgence	220,0	220,0	0,0	
9 961,0	9 679,8	(281,2)	RECETTES TOTALES	9 679,8	10 217,2	(537,4)	

MINISTÈRE DES AFFAIRES INTERGOUVERNEMENTALES

SOMMAIRE DES DÉPENSES ET DES EFFECTIFS SUR CINQ ANS, PAR POSTE

De l'exercice terminé le 31 mars 2003 à l'exercice terminé le 31 mars 2007

DÉPENSES RÉELLES OU RAJUSTÉES* (en milliers de dollars)

		2002-2003		2003-2004		2004-2005		2005-2006		2006-2007	
		ETP	\$	ETP	\$	ETP	\$	ETP	\$	ETP	\$
13-1	ADMINISTRATION ET FINANCES ¹	41,83	3 407,	40,83	3 809,	41,33	3 596,	40,33	3 571	40,33	3 587
13-2	AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE	55,00	3 601,4	55,00	3 881,9	54,00	3 755,6	52,00	3 928,1	52,00	3 828,8
13-3	SOUTIEN PROVINCIAL-MUNICIPAL ^{1,3}	156,60	8 906,7	156,60	9 872,2	153,10	9 341,3	151,10	9 381,8	151,10	9 532,1
13-4	AIDE FINANCIÈRE AUX MUNICIPALITÉS ³	0,00	142 584,5	0,00	142 719,6	0,00	141 851,9	0,00	155 109,6	0,00	172 167,7
13-5	ENTENTES CANADA-MANITOBA ⁵	0,00	0,0	0,00	0,0	2,00	97,6	2,00	1 561,7	2,00	5 576,3
13-6	INITIATIVES STRATÉGIQUES URBAINES ¹	13,00	21 688,3	13,00	22 331,0	12,00	19 350,1	13,00	24 840,8	13,00	28 349,6
13-8	ORGANISATION DES MESURES D'URGENCE ²	19,00	1 476,2	19,00	1 561,4	19,00	1 642,3	19,00	1 746,8	24,00	1 668,8
13-9	AMORTISSEMENT ET AUTRES COÛTS LIÉS AUX IMMOBILISATIONS ¹	0,00	352,8	0,00	192,0	0,00	164,2	0,00	191,6	0,00	194,6
TOTAL	AFFAIRES INTERGOUVERNEMENTALES	285,43	182 017,6	284,43	184 367,7	281,43	179 799,0	277,43	200 332,2	282,43	224 905,1

NOTES EXPLICATIVES

1. *Les chiffres réels de 2002-2003, 2003-2004, 2004-2005 et 2005-2006 ont été rajustés de façon à refléter les réorganisations ministérielles de 2002-2003, 2003-2004 et 2006-2007.*
2. *En 2004-2005, l'Organisation des mesures d'urgence du Manitoba a été transférée d'Industrie, Développement économique et Mines. Les chiffres réels de 2002-2003 et 2003-2004 ont été rajustés de façon à refléter ce transfert.*
3. *En 2005-2006, 6,0 postes ETP ont été transférés au ministère de l'Énergie, des Sciences et de la Technologie pour la conception et la mise en place de services intégrés de technologie de l'information et des communications au gouvernement. Les ETP de 2002-2003, 2003-2004 et 2004-2005 ont été rajustés de façon à refléter ce transfert.*
4. *En 2006-2007, la Division du Commerce et des Relations fédérales-provinciales et internationales a été transférée au ministère de la Compétitivité, de la Formation professionnelle et du Commerce.*
5. *En 2006-2007, l'entente Infrastructures Canada-Manitoba a été transférée au ministère de l'Infrastructure et des Transports et l'Entente de partenariat économique a été transférée au ministère de la Compétitivité, de la Formation professionnelle et du Commerce.*

Autres crédits

Dépenses d'urgence (27-1)

Source de financement pour les dépenses d'urgence imprévues liées à des catastrophes naturelles telles que feux de forêt, inondations et urgences environnementales.

Principales activités en 2006-2007

- Provisions pour les dépenses liées aux feux de forêt, inondations et autres catastrophes naturelles, y compris le coût des interventions contre les feux de forêt et autres urgences, l'aide aux sinistrés et d'autres postes relatifs aux urgences. Ces crédits servent aussi à rembourser partiellement aux ministères les pertes de biens non assurés.
- L'estimation annuelle des dépenses a été établie d'après les moyennes historiques. Les dépenses réelles varient d'une année à l'autre en fonction des conditions météorologiques et de la fréquence des catastrophes.

27-1 Dépenses d'urgence

Dépenses par poste secondaire	Dépenses réelles 2006-2007 \$	ETP	Dépenses prévues 2006-2007 \$	Écart pos. (nég.)	Note expl.
Total des autres dépenses	54 296,2	0,00	25 000,0	29 296,2	
TOTAL	54 296,2	0,00	25 000,0	29 296,2	1

Explication

1. L'augmentation est attribuable principalement aux dépenses liées aux inondations du printemps et à la lutte contre les feux de forêt.

MINISTÈRE DES AFFAIRES INTERGOUVERNEMENTALES

SOMMAIRE DES DÉPENSES

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2007 et chiffres comparatifs de l'exercice précédent.

DÉPENSES D'URGENCE

DÉPENSES PRÉVUES 2006-2007	POSTE	DÉPENSES RÉELLES 2006-20/07	DÉPENSES RÉELLES 2005-2006	HAUSSE (BAISSE)	NOTE EXPLICATIVE
27-1	DÉPENSES D'URGENCE				
15 000,0	Lutte contre les feux de forêt	32 420,3	17 057,8	15 362,5	1
10 000,0	Dépenses liées à l'agriculture et à d'autres événements	21 875,9	50 083,5	(28 207,6)	2
25 000,0		54 296,2	67 141,3	(12 845,1)	

Explication

1. Les dépenses ont été plus hautes que l'année précédente en raison d'un plus grand nombre de feux de forêt au Manitoba en 2006-2007.
2. Les dépenses ont été plus hautes l'année précédente en raison de dépenses plus élevées que la normale pour les inondations.

MINISTÈRE DES AFFAIRES INTERGOUVERNEMENTALES

SOMMAIRE DES RECETTES

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2007 et chiffres comparatifs de l'exercice précédent.

DÉPENSES D'URGENCE

Recettes réelles 2005-2006	Recettes réelles 2006-2007	Hausse (Baisse)	Source	Recettes réelles 2006-2007	Recettes prévues 2006-2007	Écart	Note expl.
AUTRES RECETTES :							
0,0	0,0	0,0	Divers	0,0	25,0	0,0	1
36 844,0	12 020,1	(24 823,9)	Gouvernement du Canada : Dépenses d'urgence	12 020,1	0,0	12 020,1	2
36 844,0	12 020,1	(24 823,9)	RECETTES TOTALES	12 020,1	25,0	12 020,1	

Explication

1. Il n'y a pas eu de recettes de sources diverses en 2005-2006 et 2006-2007.
2. La baisse est attribuable aux comptes débiteurs de 2005-2006 relatifs aux inondations de printemps de 2004, 2005 et 2006.

MINISTÈRE DES AFFAIRES INTERGOUVERNEMENTALES

DONNÉES HISTORIQUES SUR CINQ ANS

DÉPENSES D'URGENCE 27-1

SOMMAIRE QUINQUENNAL DES DÉPENSES PAR PROGRAMME

Pour la période de cinq ans qui s'est terminée le 31 mars 2007

DÉPENSES RÉELLES OU RAJUSTÉES* (en milliers de \$)

	2002-2003		2003-2004		2004-2005		2005-2006		2006-2007	
	ETP	\$	ETP	\$	ETP	\$	ETP	\$	ETP	\$
Aide aux sinistrés		8 697,6		2 426,2		14 960,5		50 083,5		21 875,9
Feux de forêt		24 632,8		51 646,9		15 083,6		17 057,8		32 420,3
Conservation des arbres										
Intervention environnementale		299,0								
Agriculture				43 200,0						
Divers		802,1		297,3						
TOTAL		34 431,5		97 570,4		30 044,1		67 141,3		54 296,2

ANNEXES

Annexe A – Évaluation de la valeur marchande – Totaux provinciaux

À la fin de l'année civile, la Direction de l'évaluation remet les rôles d'évaluation définitifs à toutes les municipalités à l'exception de la ville de Winnipeg. La valeur marchande cumulée de l'ensemble des évaluations au Manitoba, telle qu'elle figure dans ces rôles, est indiquée dans le tableau ci-dessous.

Genre de rôle / Exercice	M.R.	VILLAGES	PETITES VILLES	VILLES	D.A.L.	AFFAIRES AUTOCHTONES ET DU NORD	TOTAL
Commerce							
2007	39 208 310	55 800	19 722 290	52 855 900	677 700	1 458 200	113 978 200
2006	45 577 460	1 240 580	24 949 420	57 429 000	677 700	1 424 000	131 298 160
Différence	(6 369 150)	(1 184 780)	(5 227 130)	(4 573 100)	0	34 200	(17 319 960)
Biens pers.							
2007	166 367 900	2 170 800	25 600 600	37 580 000	0	173 300	231 892 600
2006	149 103 100	2 166 800	26 098 000	37 068 200	0	173 300	214 609 400
Différence	17 264 800	4 000	(497 400)	511 800	0	0	17 283 200
Biens réels (T)							
2007	21 472 525 690	300 588 800	2 845 866 800	4 750 434 300	71 160 100	99 368 600	29 539 944 290
2006	21 052 922 920	297 319 300	2 861 254 000	4 622 891 500	69 532 600	97 339 000	29 001 259 320
Différence	419 602 770	3 269 500	(15 387 200)	127 542 800	1 627 500	2 029 600	538 684 970
Biens réels (G)							
2007	780 188 400	13 231 600	171 328 700	259 093 100	3 200 800	59 347 900	1 286 390 500
2006	758 557 600	13 171 500	172 773 400	259 505 200	4 092 400	58 746 600	1 266 846 700
Différence	21 630 800	60 100	(1 444 700)	(412 100)	(891 600)	601 300	19 543 800
Biens réels (S)							
2007	92 338 400	16 338 800	154 803 700	169 213 800	380 300	525 600	433 600 600
2006	88 641 500	15 418 000	162 369 600	164 717 900	380 300	483 400	432 010 700
Différence	3 696 900	920 800	(7 565 900)	4 495 900	0	42 200	1 589 900
Biens réels (E)							
2007	1 134 406 100	75 993 400	1 066 052 000	690 897 700	19 381 600	42 977 400	3 029 708 200
2006	1 128 344 900	75 715 000	1 041 050 800	683 016 500	19 276 000	43 851 500	2 991 254 700
Différence	6 061 200	278 400	25 001 200	7 881 200	105 600	(874 100)	38 453 500
TOTAL							
2007	23 685 034 800	408 379 200	4 283 374 090	5 960 074 800	94 800 500	203 851 000	34 635 514 390
2006	23 223 147 480	405 031 180	4 288 495 220	5 824 628 300	93 959 000	202 017 800	34 037 278 980
Différence	461 887 320	3 348 020	(5 121 130)	135 446 500	841,500	1 833 200	598 235 410

T – Imposables

G – Exempts : doivent verser une subvention en remplacement d'impôt

S – Imposables : exemptés des taxes scolaires

E – Exempts

Annexe B – Évaluation scolaire totale (valeur fractionnée)

Conformément aux dispositions de la *Loi sur l'évaluation municipale*, l'évaluation scolaire totale de 2007 a été communiquée au ministère de l'Éducation, de la Citoyenneté et de la Jeunesse au plus tard le 1^{er} décembre 2006. C'est sur ce chiffre que s'est fondé le calcul des taxes scolaires. L'évaluation scolaire totale correspond à l'évaluation municipale totale, plus la valeur fractionnée des biens personnels moins la valeur des biens réels exemptés des taxes scolaires. L'évaluation scolaire totale est l'assiette fiscale sur laquelle se fonde la Province pour obtenir les recettes nécessaires pour soutenir le programme d'éducation au Manitoba et est un facteur déterminant dans la distribution des fonds aux divisions scolaires.

Division scolaire	Évaluation scolaire
Beautiful Plains	293 852 380
Borderland	375 407 320
Brandon	1 312 562 730
Evergreen	441 958 420
Flin Flon	80 859 130
Fort la Bosse	307 659 950
Frontier	125 227 140
Garden Valley	436 250 900
Hanover	796 202 420
Interlake	534 315 750
Kelsey	151 498 410
Lakeshore	156 868 950
Lord Selkirk	852 376 540
Louis Riel	2 735 924 750
Mountain View	450 492 480
Mystery Lake	205 125 120
Hors des limites des divisions*	77 951 640
Park West	358 883 670
Pembina Trails	2 771 721 880
Pine Creek	194 537 670
Portage la Prairie	563 448 160
Prairie Rose	492 523 590
Prairie Spirit	479 816 140
Red River Valley	471 606 030
River East Transcona	2 464 610 490
Rolling River	350 382 000
Seine River	598 556 470
Seven Oaks	1 179 954 540
Southwest Horizon	375 744 240
St. James Assiniboia	1 851 561 950
Sunrise	976 029 780
Swan Valley	237 341 830
Turtle Mountain	218 134 510
Turtle River	105 873 460
Western	219 019 080
Winnipeg	4 629 742 310
TOTAL	27 874 021 830

* Assujettis à la taxe d'aide à l'éducation et non à la taxe spéciale

Annexe C – Comités et corporations de la Couronne

Leaf Rapids Town Properties Ltd.

La corporation Leaf Rapids Town Properties Ltd. (autrefois Leaf Rapids Development Corporation) a été fondée en 1971 par une entente sans précédent entre la Province et Sherrit-Gordon Mines. En vertu de cette entente, tous les biens de surface imposables de la compagnie minière ont été inscrits au rôle d'imposition à des fins fiscales, confirmant la présence sociale de Sherrit-Gordon dans la collectivité. Par l'entremise de Leaf Rapids Town Properties Ltd., la Province a aménagé les biens situés dans la ville et gère maintenant le Town Centre et d'autres établissements. Elle recouvre ses coûts par la location de propriétés.

La corporation a un conseil d'administration formé de six personnes choisies et élues en fonction de leurs responsabilités de hauts fonctionnaires de la Province du Manitoba. Le ministre des Finances en est l'unique actionnaire. La corporation rend compte au gouvernement par l'intermédiaire du ministre des Affaires intergouvernementales. Linda McFadyen, sous-ministre des Affaires intergouvernementales, est la présidente du conseil d'administration et de la corporation. Les administrateurs actuels, au 31 mars 2007, sont Linda McFadyen, Paul Rochon (Infrastructure et Transports), Gary Ostry (Sciences, Technologie, Énergie et Mines), Scott Wiebe (Finances), Dori Gingera-Beauchemin (Agriculture, Alimentation et Initiatives rurales) et Jeff Gordon (Affaires autochtones et du Nord).

Un représentant de la ville de Leaf Rapids assiste aux réunions du conseil d'administration à titre consultatif. La gestion quotidienne du Town Centre, du parc industriel, du terrain de maisons mobiles et des autres propriétés est assurée par le don de temps de fonctionnaires. En 2006-2007, le personnel de soutien de la corporation a été fourni par le ministère de l'Infrastructure et des Transports. Le directeur général, qui est le sous-ministre adjoint de la Division des locaux du ministère de l'Infrastructure et des Transports, rend compte des affaires qui ont trait à la corporation à la présidente.

Annexe D – Activités et réalisations en matière de développement durable

La présente section résume le progrès de l'intégration des principes et des directives de développement durable dans les programmes et activités du ministère des Affaires intergouvernementales. Ce sommaire est structuré selon les principes et les directives de développement durable définis dans les annexes A et B de la *Loi sur le développement durable*.

Intégration des décisions environnementales et économiques

- Le personnel de la Direction des services administratifs contribue à la mise en œuvre des principes et politiques de développement durable à l'échelle du gouvernement en siégeant à plusieurs comités gouvernementaux connexes, et il coordonne l'équipe de planification et de mise en œuvre du développement durable au sein du ministère.
- La Division de l'aménagement du territoire et du développement communautaire travaille de concert avec les autorités locales responsables de l'aménagement, les autres ministères, le secteur privé et les parties intéressées pour que les Manitobains vivent dans des collectivités et des régions bien aménagées, respectueuses de l'environnement et économiquement viables. La Division est responsable d'établir et d'administrer des politiques, des lois et des règlements provinciaux intégrés sur l'aménagement du territoire, et de fournir aux administrations locales, aux districts d'aménagement, aux collectivités du Nord et au public des services d'aménagement professionnels, en région, qui sont conformes aux intérêts provinciaux en matière d'aménagement du territoire.
- L'entente Canada-Manitoba sur le transfert des recettes de la taxe fédérale sur l'essence (2005-2015) apporte un financement aux projets d'infrastructures municipales écologiquement durables. L'entente stipule que les municipalités doivent rendre compte des dépenses faites et des résultats obtenus, pour confirmer que les objectifs de durabilité environnementale sont atteints. Les municipalités doivent également dresser des plans intégrés de durabilité communautaire pour aider à garantir la durabilité environnementale, culturelle, sociale et économique à long terme de la collectivité.
- Par l'intermédiaire de la Fiducie fédérale d'investissement pour les transports en commun, la Province soutient également l'exploitation de systèmes municipaux publics de transports en commun abordables et accessibles partout au Manitoba. Ce soutien comprend de nouveaux fonds pour le remplacement des véhicules destinés au transport des personnes handicapées et pour les priorités établies en matière de transports en commun à Winnipeg, Brandon, Thompson et Flin Flon. Le financement des transports en commun publics sert à augmenter le nombre d'utilisateurs des réseaux et contribue aux objectifs environnementaux de réduction des émissions de gaz à effet de serre et d'amélioration de la qualité de l'air.
- La Régie des services publics, depuis au moins deux ans, veille non seulement à ses responsabilités aux termes de la *Loi sur le développement durable*, mais aussi à celles des corporations de la Couronne réglementées qui sont de son ressort. Plus particulièrement, elle a demandé à la Société d'assurance publique du Manitoba ainsi qu'à Hydro-Manitoba et à sa filiale, Centra-Gas, de tenir compte des considérations environnementales dans leurs demandes d'approbation de tarifs. Dans une décision rendue en 2006, la Régie a stipulé que les futures demandes de tarifs d'hydroélectricité doivent inclure des renseignements sur les coûts sociaux environnementaux externes. Cette décision comprenait également une allusion au fait que les tarifs décroissants par blocs (tarif unitaire plus faible pour usage plus élevé) devraient être éliminés et que la mise en œuvre de tarifs progressifs (tarif unitaire croissant pour usage plus élevé) devrait être envisagée pour l'avenir. Cette dernière indication figure maintenant couramment dans toutes les décisions de la Régie sur les tarifs d'eau des municipalités. L'objet de cette approche est d'encourager la conservation.

Supervision de la gestion de l'environnement

- Les Services consultatifs et financiers aux municipalités versent une aide financière à toutes les municipalités pour améliorer la durabilité des collectivités, soutenir la prestation de services municipaux abordables et de qualité et contribuer à la gestion des ressources communautaires et de l'environnement. Ils apportent notamment un soutien aux infrastructures et aux services « verts » de la ville de Winnipeg tels que les transports en commun et le remplacement d'autobus, les installations de traitement des eaux usées et la lutte contre la maladie hollandaise de l'orme. Ils fournissent également une aide pour le fonctionnement et l'équipement des services publics de transports en commun dans toute la province, y compris le transport des personnes ayant des problèmes de motilité.
- Le Fonds de croissance du Manitoba a élargi la formule unique de partage des recettes de l'impôt sur le revenu établi par le Manitoba afin d'inclure le partage des recettes de la taxe sur le carburant pour financer les routes, les transports en commun publics (y compris le transport des personnes handicapées) et d'autres infrastructures et services municipaux. Le Fonds a versé à toutes les municipalités un soutien financier accru en 2006 en raison d'une proportion croissante de recettes fiscales provinciales. Des dispositions de reddition de compte garantissent que ces augmentations sont affectées aux priorités municipales.
- La Province a un nouveau cadre à long terme de financement des immobilisations dans la ville de Winnipeg, le fonds d'infrastructure Manitoba-Winnipeg, qui prévoit l'engagement de 70,0 M\$ sur les six prochaines années, avec partage des frais, pour répondre aux priorités conjointes de financement des infrastructures.
- Les municipalités recevront un total de 167,3 M\$ en recettes de la taxe fédérale sur l'essence grâce à l'Entente Canada-Manitoba sur le transfert de recettes de la taxe fédérale sur l'essence (2005-2015). Les Services consultatifs et financiers aux municipalités administrent ces fonds pour le compte du Canada, ce qui comprend leur distribution aux municipalités et la présentation de rapports au Canada sur les dépenses et les résultats obtenus.
- Les municipalités reçoivent aussi un total de 32,7 M\$ de la Fiducie fédérale d'investissement pour les transports en commun en 2006-2007, pour soutenir les systèmes municipaux publics de transports en commun partout au Manitoba. Les Services consultatifs et financiers aux municipalités administrent ces fonds, qui commencent maintenant à être versés aux municipalités.
- La Division de l'aménagement du territoire et du développement communautaire offre des subventions pour encourager les municipalités et les districts d'aménagement à se doter d'un premier programme local d'aménagement du territoire ou à revoir et actualiser leur plan directeur et leur règlement de zonage.
- L'Équipe verte en milieu urbain donne aux jeunes Manitobains des possibilités d'emplois ou de débouchés professionnels dans leur localité tout en aidant les collectivités à préserver et améliorer leur environnement local.
- La Régie des services publics, dans ses ordonnances sur les tarifs, encourage activement les services municipaux d'eaux et d'égouts à inclure dans leurs tarifs un montant destiné à la constitution d'une réserve qui leur permettra de satisfaire aux futures normes de conservation et de qualité de l'eau, de même qu'aux normes attendues d'élimination des effluents. La Régie est consciente de l'effet que le traitement des eaux usées peut avoir sur la santé des lacs de la province et rappelle aux services publics municipaux leur responsabilité de se soucier de ce problème.

Responsabilité partagée et compréhension

- Les Services des ressources humaines, en mettant en œuvre le plan d'équité en matière d'emploi du ministère, veillent à ce que les politiques considèrent et reflètent les besoins et points de vue des divers groupes ethniques du Manitoba.

- Un comité consultatif local formé de représentants de l'Association des municipalités du Manitoba et de l'Association des conseils communautaires du Nord étudie et recommande l'allocation de fonds du PICM aux projets envisagés dans les régions rurales et dans le Nord.
- En vertu de l'Entente de partenariat économique Canada-Manitoba, les gouvernements du Canada et du Manitoba, en partenariat avec les parties concernées dans les collectivités, travaillent de concert à deux priorités stratégiques – la consolidation de notre économie et des collectivités durables – afin d'améliorer les aptitudes de la main-d'œuvre manitobaine et de promouvoir la croissance et la diversification économique du Manitoba.
- Les Services consultatifs et financiers aux municipalités travaillent en partenariat avec des intervenants municipaux à des projets précis destinés à renforcer la capacité des administrateurs locaux et des représentants élus. Ils ont notamment préparé des ouvrages de référence pour les nouveaux élus et un guide pour le recrutement et le maintien en place d'un directeur général, et ils ont fait des exposés sur l'administration, la gouvernance, les finances et les façons dont les conseils municipaux peuvent favoriser l'engagement des citoyens. La Direction a aussi appuyé les élections municipales de 2006 en préparant et distribuant des documents de soutien pour les fonctionnaires électoraux, les candidats et les électeurs, y compris un guide du candidat et un manuel des fonctionnaires électoraux, et elle a tenu des séances de formation.
- Les Services consultatifs et financiers aux municipalités appuient également la mise en œuvre des recommandations du Conseil sur la comptabilité dans le secteur public (CCSP) relativement à la comptabilité municipale et la production de rapports financiers, qui est visée pour l'exercice municipal 2009, notamment en s'associant à l'AMM pour embaucher un consultant chargé de préparer un plan de mise en œuvre détaillé et en embauchant un gestionnaire de projet qui travaillera avec les parties concernées pour que les échéances et livrables du projet soient respectés.
- La Direction du développement urbain des Initiatives stratégiques urbaines continue de travailler en partenariat avec les sociétés de revitalisation des quartiers qui ont été établies dans les quartiers ciblés par l'initiative Quartiers vivants. Ces sociétés se concentrent sur les enjeux relevés dans leur quartier et font des propositions qui répondent le mieux aux besoins du quartier. Le personnel de la Direction travaille à renforcer la capacité des sociétés et à soutenir les projets entrepris dans les quartiers visés. Les deux parties partagent la responsabilité d'appliquer un processus communautaire de revitalisation urbaine.
- La Division de l'aménagement du territoire et du développement communautaire coordonne l'examen interministériel de toutes les propositions qui touchent à l'aménagement local, y compris les plans directeurs, les règlements de zonage et les demandes de lotissement.
- La Division de l'aménagement du territoire et du développement communautaire fournit des services d'aménagement aux autres ministères provinciaux ainsi qu'aux autres divisions du ministère. Elle consulte également les associations d'administrations locales, le public, l'industrie et les autres ministères provinciaux et fédéraux et travaille couramment et régulièrement avec eux dans le cadre de ses activités.
- La Division de l'aménagement du territoire et du développement communautaire dirige un examen interministériel et public du *Règlement sur les politiques provinciales d'occupation des sols* pris en application de la *Loi sur l'aménagement du territoire* en vue d'améliorer et de moderniser les politiques provinciales d'occupation des sols.

Prévention

- Une grande partie de l'activité de l'Organisation des mesures d'urgence du Manitoba consiste à bâtir la capacité de protection civile à l'échelon des municipalités, qui ont la responsabilité primaire de gestion des urgences et catastrophes. Ceci comprend leur offrir une assistance technique pour la préparation de plans d'urgence qui répondent aux exigences de la *Loi sur les mesures d'urgence* de même qu'une formation gratuite en gestion des urgences. Veiller aux préparatifs d'urgence non seulement renforce la capacité

des collectivités de faire face à des catastrophes et de s'en remettre, mais réduit aussi les pertes et accélère la reprise dans l'éventualité d'une catastrophe.

- L'Organisation des mesures d'urgence a investi dans la gestion des urgences en acquérant des ressources techniques et spécialisées qui aideront les municipalités dans les cas qui pourraient dépasser leurs capacités. Les ressources importantes dans ce domaine sont un élément précieux de la capacité de protection civile de la Province; ces investissements protègent les Manitobains contre les pertes sociales et économiques catastrophiques, qui ont des incidences directes sur la durabilité des collectivités.

Récupération et remise en état

- La Direction du développement urbain soutient les projets d'amélioration des quartiers et d'aménagement d'espaces verts par l'intermédiaire de l'initiative Quartiers vivants. Les projets financés par cette initiative, tels que le projet du parc Cliff à Thompson et celui du parc Spirit à Winnipeg, aident à appuyer les efforts déployés par la communauté pour réhabiliter les lieux urbains délabrés et aménager des espaces verts pour les loisirs communautaires et l'interaction sociale.
- Dans le cadre de la priorité stratégique Des collectivités durables, l'initiative Quartiers vivants aide à revitaliser les collectivités urbaines en soutenant les initiatives communautaires qui contribuent au renouveau du centre-ville et des quartiers centraux défavorisés, renforcent la capacité de la communauté, accroissent les connaissances et les aptitudes et favorisent le développement urbain durable.
- La Direction du développement urbain, de concert avec la ville de Winnipeg, appuie les projets choisis par les collectivités par l'entremise de l'initiative Renforcement des collectivités, y compris la création de nouveaux espaces verts et lieux de loisirs communautaires.

Participation du public

- Les divers processus de prise de décision en matière d'aménagement prévus par la *Loi sur l'aménagement du territoire* et la *Charte de la ville de Winnipeg* exigent la notification du public et la tenue d'audiences.
- Le Programme de renforcement des collectivités de la Direction du développement urbain est une initiative de renouveau urbain à coûts partagés avec la ville de Winnipeg. La consultation et la participation des communautés sont des éléments fondamentaux de cette initiative. Dans chaque quartier, un comité consultatif formé de résidents locaux et d'intervenants de premier plan participe à la détermination des priorités en matière d'immobilisations et à l'élaboration d'un plan stratégique axé sur leur réalisation.
- Depuis deux ou trois ans, la Régie des services publics accepte que des organismes à vocation environnementale agissent régulièrement comme intervenants dans ses principales audiences sur les tarifs d'électricité, de gaz naturel et d'assurance automobile. Leur participation aux audiences a eu l'effet d'inciter ces corporations de la Couronne à se concentrer sur les responsabilités que leur impose la *Loi sur le développement durable* et d'accroître l'attention que porte la Régie aux questions environnementales.

Accès à l'information

- Le ministère donne accès à l'information par différentes voies, y compris un site web, des communiqués de presse et un rapport annuel. Le site web donne des renseignements sur les programmes du ministère.

- En administrant la *Loi sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée* pour le compte du ministère, la Direction des services administratifs permet à tous les Manitobains d'avoir un accès égal et rapide à l'information ministérielle.
- La compréhension par le public de l'information sur l'évaluation s'est sensiblement améliorée grâce à la révision des registres de biens qui se trouvent dans les bureaux des Services d'évaluation. Ces registres indiquent les caractéristiques des biens-fonds et des bâtiments dont on se sert pour l'évaluation foncière. Ils fournissent des détails sur la valeur des biens et d'autres données pertinentes comme les antécédents en matière d'inspection. Les renseignements indiqués dans les rapports sont maintenant mieux adaptés aux besoins des différents utilisateurs. On a adopté un langage simple et diminué le nombre d'abréviations et acronymes. La capacité améliorée du public à comprendre les renseignements inscrits sur les registres et le processus d'évaluation favorise une prise de décision axée sur le développement durable.
- Le document intitulé *2004 Statistical Information for Municipalities* est une publication annuelle qui présente des statistiques pertinentes et utiles et l'information dont les fonctionnaires municipaux et d'autres personnes ont besoin pour comprendre et analyser la situation financière de chacune des municipalités du Manitoba. Cette publication est une ressource pour les municipalités et leur permet d'étudier l'efficacité de leurs services. Celle de 2004 fournit de nouvelles données sur les dépenses prévues des municipalités et sur la taxe foncière municipale, pour des raisons de pertinence et pour faciliter les comparaisons entre municipalités semblables.
- La Division de l'aménagement du territoire et du développement communautaire tient un site web sur la région de la capitale pour faciliter l'accès du public à l'information et aux recherches connexes.
- La Commission municipale tient un site web qui vise à sensibiliser le public au processus d'appel relatif à l'évaluation et à fournir des conseils aux demandeurs sur la façon de préparer et d'interjeter leur appel devant la Commission.

Planification et prise de décision intégrées

- La Division de l'aménagement du territoire et du développement communautaire veille à ce que les plans directeurs locaux intègrent les objectifs physiques, environnementaux, sociaux et économiques et soient axés sur la durabilité à long terme de la collectivité.
- La Direction du développement urbain assure la négociation et la mise en œuvre de l'Entente de partenariat de Winnipeg (EPW) pour le compte du gouvernement provincial. Signée en mai 2004, cette entente tripartite quinquennale a été établie par un processus de collaboration entre les trois ordres de gouvernement et elle prévoit un mécanisme qui permet une prise de décision et une planification coordonnées et intégrées pour le développement urbain de Winnipeg.
- La Direction du développement urbain, par l'entremise du groupe de travail Quartiers vivants, consulte des collègues d'autres ministères relativement aux initiatives et propositions qui pourraient avoir des effets sur plus d'un ministère. Un comité directeur de cinq ministres prend des décisions sur tous les projets et établit l'orientation globale de Quartiers vivants et de ses programmes.
- L'initiative de renforcement des collectivités de la Direction du développement urbain dispose d'un mécanisme de prise de décision et de mise en œuvre conjoint Manitoba-Winnipeg, tant au niveau des représentants élus que des fonctionnaires, qui appuie une démarche coopérative et intégrée.

Réduction des déchets et substitution

- Par sa participation au Conseil de l'approvisionnement pangouvernemental, la Direction des services administratifs aide à formuler des pratiques d'approvisionnement durable en vue de leur application à l'échelle du gouvernement. Elle coordonne également la mise en œuvre de ces pratiques au sein du ministère des Affaires intergouvernementales.
- Toutes les directions et tous les bureaux régionaux utilisent davantage les moyens électroniques, comme le courriel, pour diffuser les documents promotionnels et les documents relatifs aux programmes, afin de réduire l'usage du papier.

Recherche et innovation

- Les Services consultatifs et financiers aux municipalités continuent d'offrir une aide stratégique, technique et autre aux initiatives de restructuration entreprises par les municipalités des régions rurales du Manitoba. Ces services ont soutenu deux fusions entrées en vigueur le 1^{er} janvier 2007 : celle de l'ancienne municipalité rurale de Turtle Mountain et de la ville de Killarney pour former la nouvelle municipalité rurale de Killarney-Turtle Mountain et l'annexion de Park North à la municipalité rurale de Shell River. La Direction continue également de réviser et produire le livre *Statistical Information for Municipalities*, qui contient les principales statistiques générales et financières sur les 199 municipalités du Manitoba.
- La Direction du développement urbain assure la mise en œuvre de l'Entente de partenariat de Winnipeg (EPW) pour le compte du gouvernement provincial. Signée en mai 2004, cette entente tripartite quinquennale prévoit un programme distinct consacré à la technologie et à l'innovation.
- La Régie des services publics a chargé la Société d'assurance publique du Manitoba (SAPM) de faire des recherches sur les concepts d'assurance fondés sur les principes environnementaux, un des principaux objectifs étant la réduction des émissions de gaz à effet de serre. La SAPM doit faire des recherches et présenter un rapport sur un concept appelé « pay-as-you-drive » qui, comme son nom l'indique, lie les primes d'assurance, dans une certaine mesure, à la distance parcourue; plus la distance parcourue est faible, moins il y a d'émissions de GES, et moins de combustible fossile est consommé.
- Le Programme d'aide à l'aménagement communautaire a été amélioré en vue d'offrir aux municipalités et aux districts d'aménagement une aide financière, selon une formule de partage des coûts, pour la préparation de renseignements détaillés sur l'occupation des sols et l'établissement de plans cadastraux numériques, afin de favoriser un processus efficace d'aménagement du territoire.

Prévention de la pollution et santé humaine

- Toutes les directions et tous les bureaux régionaux ont continué de recycler les déchets solides et le papier usagé, pour un total de 28 620 lb, ce qui comprend les cannettes en aluminium, le papier et le carton et s'étend maintenant aussi aux piles et au polystyrène.
- Le gouvernement a discontinué l'emploi de papier vierge et accru l'achat de papier recyclé. En conséquence, le gouvernement a utilisé du papier 100 % recyclé.
- Le comité sur la sécurité et la santé des travailleurs du ministère est fonctionnel et continue de se réunir tous les trimestres. Le programme du ministère dans le domaine de la sécurité et de la santé des travailleurs a été achevé et mis en œuvre en 2006. Il contient un plan pour déterminer et éliminer les dangers dans les lieux de travail et réagir aux urgences. L'ensemble du personnel a reçu une formation sur le programme.
- Le gouvernement soutient les rabais sur le prix d'adhésion à certains établissements de conditionnement

physique dans le but d'inciter ses employés à faire de l'exercice et à être en forme. Certains bureaux sont équipés de douches pour les membres du personnel qui viennent au travail en vélo ou qui courent pendant leur pause repas. À certains endroits, de l'eau purifiée est mise à la disposition du personnel.

Réduction des émissions de combustibles fossiles

- Tous les ministères sont encouragés à utiliser de l'éthanol-carburant (E10) dans les véhicules gouvernementaux. À mesure que les contrats de location arrivent à expiration, les véhicules sont remplacés par des véhicules E85 (on compte actuellement huit véhicules E85 sur un total de 72). Des évaluations sont effectuées régulièrement pour s'assurer qu'on utilise des véhicules à faible consommation. En 2007, le ministère a commencé à utiliser 2 véhicules hybrides.
- L'usage de modes de transport alternatifs est encouragé et des supports pour vélos ont été installés près des édifices où le personnel en a fait la demande.

Développement économique communautaire

- La priorité stratégique Des collectivités durables de l'Entente de partenariat économique (EPE) Canada-Manitoba aide les dirigeants des régions urbaines, des régions rurales et du Nord du Manitoba à cerner et exploiter les possibilités locales, ce qui favorise le développement économique durable. Par exemple, grâce à l'aide de l'EPE, SEED Winnipeg a obtenu la participation de plus de 30 acheteurs et 20 fournisseurs au Portail d'approvisionnement social (PAS). Ce portail relie les entreprises progressives à des petits fournisseurs qui s'engagent à utiliser le réseau d'emploi du PAS. Au 31 mars 2006, plus de 50 offres d'emploi avaient été annoncées sur le PAS.
- L'initiative Quartiers vivants soutient et encourage une approche globale de la revitalisation des quartiers qui combine le développement économique et social afin de favoriser le bien-être économique, social, environnemental et culturel des communautés.
- Pour soutenir le développement communautaire et économique durable à long terme de Winnipeg, les trois ordres de gouvernement ont conclu, le 20 mai 2004, l'Entente de partenariat de Winnipeg (EPW), une entente quinquennale de 75 M\$. Un des principaux objectifs de l'entente, en particulier dans le cas des programmes qui visent la participation des Autochtones et la mise en place de collectivités durables, est d'appuyer un développement économique communautaire fondé sur une vaste participation de la base et le renforcement de la capacité communautaire. Au 31 mars 2007, l'EPW avait approuvé 170 projets et engagé plus de 39 \$M de son affectation totale.

Annexe E – Indicateurs de progrès ou de rendement

Mesures de rendement

La section qui suit fournit des renseignements sur les principales mesures de rendement établies pour le ministère pour la période 2006-2007. C'est la deuxième année où tous les ministères du gouvernement du Manitoba présentent une section sur la mesure du rendement, de forme standardisée, dans leur rapport annuel. Ce processus a commencé en 2005 avec la publication du document *Rapport aux Manitobains sur le rendement, Document de travail 2005*, que vous trouverez à www.gov.mb.ca/finance/mbperformance.

Les indicateurs de rendement qui figurent dans les rapports annuels des ministères sont destinés à compléter les résultats financiers et à donner à la population manitobaine des données pertinentes et utiles sur les activités du gouvernement et leur incidence sur la province et ses citoyens.

Vos commentaires sur les mesures de rendement sont importants pour nous. Vous pouvez envoyer vos commentaires ou questions à mbperformance@gov.mb.ca.

QUE MESURE-T-ON ET AVEC QUEL INDICATEUR?	POURQUOI EST-CE IMPORTANT DE MESURER CELA?	D'OÙ PARTONS-NOUS (MESURE DE RÉFÉRENCE)?	QUELS SONT LES RÉSULTATS DE 2006-2007 OU LES DONNÉES LES PLUS RÉCENTES?	QUELLE EST LA TENDANCE OBSERVÉE?	REMARQUES, MESURES RÉCENTES, LIENS À DES RAPPORTS

QUE MESURE-T-ON ET AVEC QUEL INDICATEUR?	POURQUOI EST-CE IMPORTANT DE MESURER CELA?	D'OÙ PARTONS-NOUS (MESURE DE RÉFÉRENCE)?	QUELS SONT LES RÉSULTATS DE 2006-2007 OU LES DONNÉES LES PLUS RÉCENTES?	QUELLE EST LA TENDANCE OBSERVÉE?	REMARQUES, MESURES RÉCENTES, LIENS À DES RAPPORTS
<p>Nous mesurons les plans directeurs (PD), y compris les politiques sur les exploitations d'élevage (PEE), parce qu'ils constituent un cadre municipal qui sert à orienter l'occupation et l'aménagement durables des terres dans la municipalité ou le district d'aménagement, au moyen de cartes, de politiques et d'énoncés des objectifs physiques, sociaux, environnementaux et économiques.</p>	<p>L'aménagement du territoire est le fondement qui permet aux collectivités de créer des débouchés économiques, de protéger l'environnement et d'améliorer la qualité de vie de leurs citoyens.</p>	<p>Au 31 mars 2006, 165 des 198 municipalités avaient un plan directeur approuvé et 2 des 198 municipalités avaient une politique sur les exploitations d'élevage (PEE).</p>	<p>Au 31 mars 2007, 11 municipalités de plus avaient un plan directeur en place (176 au total) et 9 nouvelles PEE conformes à la nouvelle Loi avaient été adoptées (11 au total).</p>	<p>Le nombre de plans directeurs approuvés augmente, de même que l'adoption de PEE.</p>	<p>La nouvelle <i>Loi sur l'aménagement du territoire</i> adoptée en janvier 2006 exige que toutes les municipalités se dotent d'un plan directeur, incluant une PEE, d'ici au 1^{er} janvier 2008.</p> <p>À la fin de 2006, le gouvernement provincial a demandé à la Commission de protection de l'environnement d'étudier la durabilité écologique des exploitations d'élevage.</p>

QUE MESURE-T-ON ET AVEC QUEL INDICATEUR?	POURQUOI EST-CE IMPORTANT DE MESURER CELA?	D'OÙ PARTONS-NOUS (MESURE DE RÉFÉRENCE)?	QUELS SONT LES RÉSULTATS DE 2006-2007 OU LES DONNÉES LES PLUS RÉCENTES?	QUELLE EST LA TENDANCE OBSERVÉE?	REMARQUES, MESURES RÉCENTES, LIENS À DES RAPPORTS
	<p>Les PD et les PEE sont des éléments clés des initiatives mises sur pied à l'échelle de la province pour améliorer l'aménagement et promouvoir la durabilité de l'industrie de l'élevage.</p> <p>L'élaboration d'une PEE permet à tous les habitants d'une municipalité, y compris les agriculteurs et les habitants des villes et des zones rurales, de discuter de la place des exploitations d'élevage dans leurs objectifs d'aménagement à long terme.</p>				<p>Plusieurs municipalités ont indiqué qu'elles attendraient le rapport et les recommandations de la Commission de protection de l'environnement avant d'entreprendre la planification et les consultations de la collectivité requises pour mettre à jour leur plan directeur et rédiger une politique sur les exploitations d'élevage.</p> <p>Le ministère a accepté le fait que la conformité complète pourrait ne pas être atteinte à la date prescrite mais il continue d'encourager et de soutenir la planification locale de l'aménagement du territoire dans l'intérim.</p>

QUE MESURE-T-ON ET AVEC QUEL INDICATEUR?	POURQUOI EST-CE IMPORTANT DE MESURER CELA?	D'OÙ PARTONS-NOUS (MESURE DE RÉFÉRENCE)?	QUELS SONT LES RÉSULTATS DE 2006-2007 OU LES DONNÉES LES PLUS RÉCENTES?	QUELLE EST LA TENDANCE OBSERVÉE?	REMARQUES, MESURES RÉCENTES, LIENS À DES RAPPORTS
<p>Nous mesurons la viabilité financière à long terme des municipalités (sauf la ville de Winnipeg) d'après leur capacité de soumettre leurs règlements fiscaux à la date prescrite.</p>	<p>Les municipalités qui sont financièrement viables sont capables de fournir des services efficacement aux citoyens.</p>	<p>Selon la tendance des 4 dernières années, 80 % des municipalités déposent leur règlement fiscal auprès du ministre pour la date prescrite.</p>	<p>En 2006 (exercice des municipalités), 86 % d'entre elles ont déposé leur règlement fiscal auprès du ministre pour le 15 juin (date prescrite par la <i>Loi sur les municipalités</i>).</p>	<p>Le pourcentage de municipalités qui respectent la date de dépôt prescrite augmente.</p>	<p>Bien que la <i>Loi sur les municipalités</i> ne définisse pas la « viabilité financière », il y a des dispositions législatives qui indiquent un malaise en gestion financière, si la municipalité a régulièrement de la difficulté à les respecter.</p>
<p>Nous mesurons la satisfaction des propriétaires relativement à leur évaluation foncière (faite par l'évaluateur municipal de la Province) en utilisant le taux d'appels interjetés à cet égard.</p>	<p>Tous les propriétaires fonciers ont le droit d'appeler de leur évaluation devant le Comité de révision s'ils estiment que la valeur évaluée de leur bien ne reflète pas sa valeur marchande (pour l'année de référence).</p> <p>Un taux d'appel peu élevé indique que les contribuables sont satisfaits de leur évaluation foncière.</p>	<p>Lors de la réévaluation de 2002, 0,7 % des inscriptions au rôle d'évaluation avaient fait l'objet d'un appel au Comité de révision.</p>	<p>Lors de la réévaluation de 2006, 0,5 % des inscriptions au rôle d'évaluation ont fait l'objet d'un appel au Comité de révision.</p>	<p>Le taux d'appel diminue.</p>	<p>Selon la <i>Loi sur l'évaluation municipale</i>, toutes les municipalités doivent avoir un Comité de révision.</p> <p>L'évaluateur municipal de la Province est responsable de la prestation des services d'évaluation à toutes les municipalités, à l'exception de la ville de Winnipeg (la ville est responsable de la prestation de ses propres services d'évaluation).</p>

QUE MESURE-T-ON ET AVEC QUEL INDICATEUR?	POURQUOI EST-CE IMPORTANT DE MESURER CELA?	D'OÙ PARTONS-NOUS (MESURE DE RÉFÉRENCE)?	QUELS SONT LES RÉSULTATS DE 2006-2007 OU LES DONNÉES LES PLUS RÉCENTES?	QUELLE EST LA TENDANCE OBSERVÉE?	REMARQUES, MESURES RÉCENTES, LIENS À DES RAPPORTS
<p>Nous mesurons l'investissement dans le développement économique communautaire (DEC) en utilisant le nombre de projets entrepris par la Province et l'investissement correspondant des partenaires municipaux, fédéraux et non gouvernementaux.</p>	<p>Les investissements dans le DEC améliorent la capacité des collectivités et la qualité de vie des citoyens.</p> <p>Les investissements provinciaux ont considérablement augmenté la capacité des collectivités d'entreprendre des projets et d'obtenir d'autres partenaires un investissement qui n'aurait pas nécessairement été versé autrement.</p>	<p>Quartiers vivants était un nouveau programme, lancé en 2000.</p> <p>L'Entente de partenariat de Winnipeg était un nouveau programme, lancé en 2004.</p>	<p>Entre 2000 et le 31 mars 2007, 689 projets ont été entrepris ou achevés. Ils ont réussi à obtenir, par effet de levier, plus de 128,4 M\$ en fonds complémentaires de tous les partenaires, gouvernementaux et non gouvernementaux.*</p>	<p>En 2006-2007, le ministère a investi 20,5 M\$ dans 149 initiatives communautaires, ce qui correspond à 2 M\$ et 19 projets de plus qu'en 2005-2006.</p>	<p>Mesure des projets qui relèvent de l'Entente de partenariat de Winnipeg et de Quartiers vivants.</p> <p>Un rapport annuel séparé fournit des renseignements additionnels sur le rendement de l'Entente de partenariat de Winnipeg.</p>

QUE MESURE-T-ON ET AVEC QUEL INDICATEUR?	POURQUOI EST-CE IMPORTANT DE MESURER CELA?	D'OÙ PARTONS-NOUS (MESURE DE RÉFÉRENCE)?	QUELS SONT LES RÉSULTATS DE 2006-2007 OU LES DONNÉES LES PLUS RÉCENTES?	QUELLE EST LA TENDANCE OBSERVÉE?	REMARQUES, MESURES RÉCENTES, LIENS À DES RAPPORTS
La capacité des municipalités de faire face et répondre à une urgence, démontrée par l'adoption de plans d'urgence qui mènent à un système coordonné de gestion des risques, de répartition des ressources durant une perturbation et de prestation de programmes de rétablissement après sinistre.	La mise en place de plans d'urgence municipaux comprend la promotion de la responsabilité individuelle en matière de préparatifs d'urgence, l'établissement de mesures pratiques conçues pour améliorer la protection civile et la mise en place d'un système partout dans la province pour faire face aux urgences et catastrophes locales, régionales et provinciales, réduisant dès lors la responsabilité de la localité et de la Province lors d'une urgence.	En 2003, les 4 premiers plans d'urgence municipaux ont été soumis et approuvés.	En 2007, 198 des 198 municipalités (y compris la ville de Winnipeg) ont un plan d'urgence approuvé.	Depuis l'adoption des modifications législatives en 2001, la conformité a augmenté graduellement au fil des ans et est maintenant complète.	Depuis 2001, la <i>Loi sur les mesures d'urgence</i> exige que toutes les municipalités aient un plan d'urgence approuvé par l'Organisation des mesures d'urgence (OMU) du Manitoba. L'OMU du Manitoba est en pourparlers avec l'Association des municipalités du Manitoba à propos des modifications et ajouts apportés aux exigences relatives aux plans d'urgence municipaux.

- En 2005-2006, cet indicateur comprenait le Programme Infrastructures Canada-Manitoba, le Programme manitobain sur l'infrastructure rurale et le Programme canadien sur l'infrastructure stratégique, qui ont été transférés au ministère de l'Infrastructure et des Transports, ainsi que l'Entente de partenariat économique, qui a été transférée au ministère de la Compétitivité, de la Formation professionnelle et du Commerce, ce qui se traduit par une diminution du nombre total de projets entrepris depuis 2000 et une diminution du nombre total de dollars obtenus au sein d'Affaires intergouvernementales. Les projets de DEC continuent d'être une priorité pour le gouvernement; les programmes relèvent simplement de différents ministères.